

RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
 3, Rue Jean Moulin - B.P. 40029 - 21701 Nuits-Saint-Georges Cedex
 Tél. : 03.80.27.04.70 - Fax : 03.80.23.69.06
www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com

SOMMAIRE

I.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1.	Le contexte.....	3
2.	Les compétences.....	3
3.	Le territoire.....	3
4.	Organisation générale du service.....	4
a)	Moyens humains et tâches effectuées.....	6
b)	Moyens matériels et équipements.....	6
5.	Synthèse et ratios collectés.....	7
II.	INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
1.	Les ordures ménagères résiduelles (OMR).....	8
2.	La collecte sélective	12
a)	Les emballages recyclables (cartonnettes, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium)	12
b)	Les papiers.....	13
c)	Le verre.....	13
3.	Les déchets des déchèteries	15
a)	Collecte et traitement des déchets	15
b)	Les tonnages.....	15
c)	Accès des professionnels aux déchèteries :	19
d)	L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :	19
e)	Modification des horaires des déchèteries :	19
4.	Déchets d'activités de soins à risques infectieux des ménages (DASRI).....	19
5.	Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)	20
6.	Redevance incitative	20
7.	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	21
III.	INDICATEURS FINANCIERS	22
1.	Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes ..	23
2.	Structure des coûts et financement en €/habitant	25
3.	Hiérarchisation des principaux postes de charges	26
4.	Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national.....	26
5.	Coût des différents flux de déchets.....	27
IV.	ORIENTATIONS POUR 2020	29
V.	ANNEXES.....	30
1.	ANNEXE 1 : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES	31
2.	ANNEXE 2 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A VERRE PAR COMMUNE	32
3.	ANNEXE 3 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A EMBALLAGES PAR COMMUNE	35
4.	ANNEXE 4 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A PAPIERS PAR COMMUNE	37
5.	ANNEXE 5 : HORAIRES DES DECHETERIES	39
6.	ANNEXE 6 : EXEMPLE DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION 2019 (en accompagnement de la facture)	41
7.	ANNEXE 7 : REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES	47
8.	ANNEXE 8 : DOCUMENTS DE PREVENTION 2019	53

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Le contexte

Deux années après la fusion, le service déchets a poursuivi en 2019 sa démarche d'harmonisation afin d'aboutir à une optimisation du fonctionnement et apporter davantage de clarté aux usagers.

Cela s'est donc traduit par la fusion des deux budgets déchets au 1^{er} janvier 2019, à l'harmonisation des règles et tarifs de facturation de la RI (12 levées pour l'ensemble du territoire), la décision de modifier et d'uniformiser les horaires des déchèteries,...

Le rapport annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2019 présente les données de gestion technique et financière du service.

Les données techniques d'exploitation ont été regroupées afin d'avoir une vision d'ensemble du territoire. S'agissant des données financières, celles-ci sont issues de la matrice 2019. L'exploitation des données de la matrice permet d'avoir une vision générale tout secteur et flux confondus.

2. Les compétences

Suite à la fusion, la nouvelle Communauté de communes a repris de fait les compétences exercées par les trois anciennes collectivités.

Les nouveaux statuts de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges ont été votés le 10 juillet 2018.

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assure ainsi la compétence collecte et traitement des déchets.

La fusion des trois territoires donne lieu à une diversité de modes de gestion :

- Sur l'ancien territoire de Nuits-Saint-Georges :
 - o Sont effectués en régie : la collecte des ordures ménagères, la collecte d'une partie des bennes de déchèteries, le gardiennage des déchèteries (Flagey-Echezeaux, Quincey, Nuits-Saint-Georges), le traitement des déchets verts et des gravats.
 - o Sont effectués par des prestataires de services : la collecte et le tri/traitement des points d'apport volontaire emballages, papiers et verre, la collecte et/ou le tri/traitement des cartons, bois, ferraille, DNR, DMS et autres flux produits en très petites quantités.
- Sur les anciens territoires de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais : l'intégralité des prestations sont effectuées par des prestataires de service.

3. Le territoire

En 2019, le territoire desservi comprend 55 communes soit 30 545 habitants répartis comme suit (base INSEE 2019) : A noter qu'au 1^{er} janvier 2019, les communes de Clémencey et de Quemigny-Poisot ont fusionné pour former la commune nouvelle de Valforêt.

Communes	Population totale	Communes	Population totale	Communes	Population totale
Agencourt	506	Curtil Vergy	137	Quincey	517
Arcenant	528	Détain et Bruant	142	Reulle Vergy	140
Argilly	522	Epernay sous Gevrey	188	Saint Bernard	450
Barges	615	L'Etang Vergy	224	Saint Nicolas les Côteaux	442
Bevy	141	Fixin	770	Saint Philibert	447
Boncourt le Bois	293	Flagey Echezeaux	478	Saulon la Chapelle	990
Brochon	795	Fussey	126	Saulon la Rue	706
Broindon	201	Gerland	426	Savouges	376
Chamboeuf	304	Gevrey Chambertin	3129	Segrois	45
Chambolle Musigny	380	Gilly les Côteaux	699	Semezanges	91
Chaux	497	Magny Les Villers	257	Ternant	92
Chevannes	155	Marey Les Fussey	62	Urcy	152
Clémencey	124	Messanges	247	Villars Fontaine	126
Collonges les Bevy	97	Meuilley	483	Villebichot	395
Comblanchien	667	Morey St Denis	688	Villers La Faye	404
Corcelles les Côteaux	828	Noiron sous Gevrey	1097	Villy le Moutier	358
Corgoloin	911	Nuits Saint Georges	5638	Vosne Romanée	356
Couchey	1164	Premeaux Prissey	410	Vougeot	181
Curley	138	Quemigny Poisot	210	TOTAL	30545

Cette population est la population prise en compte dans le calcul des ratios de production.

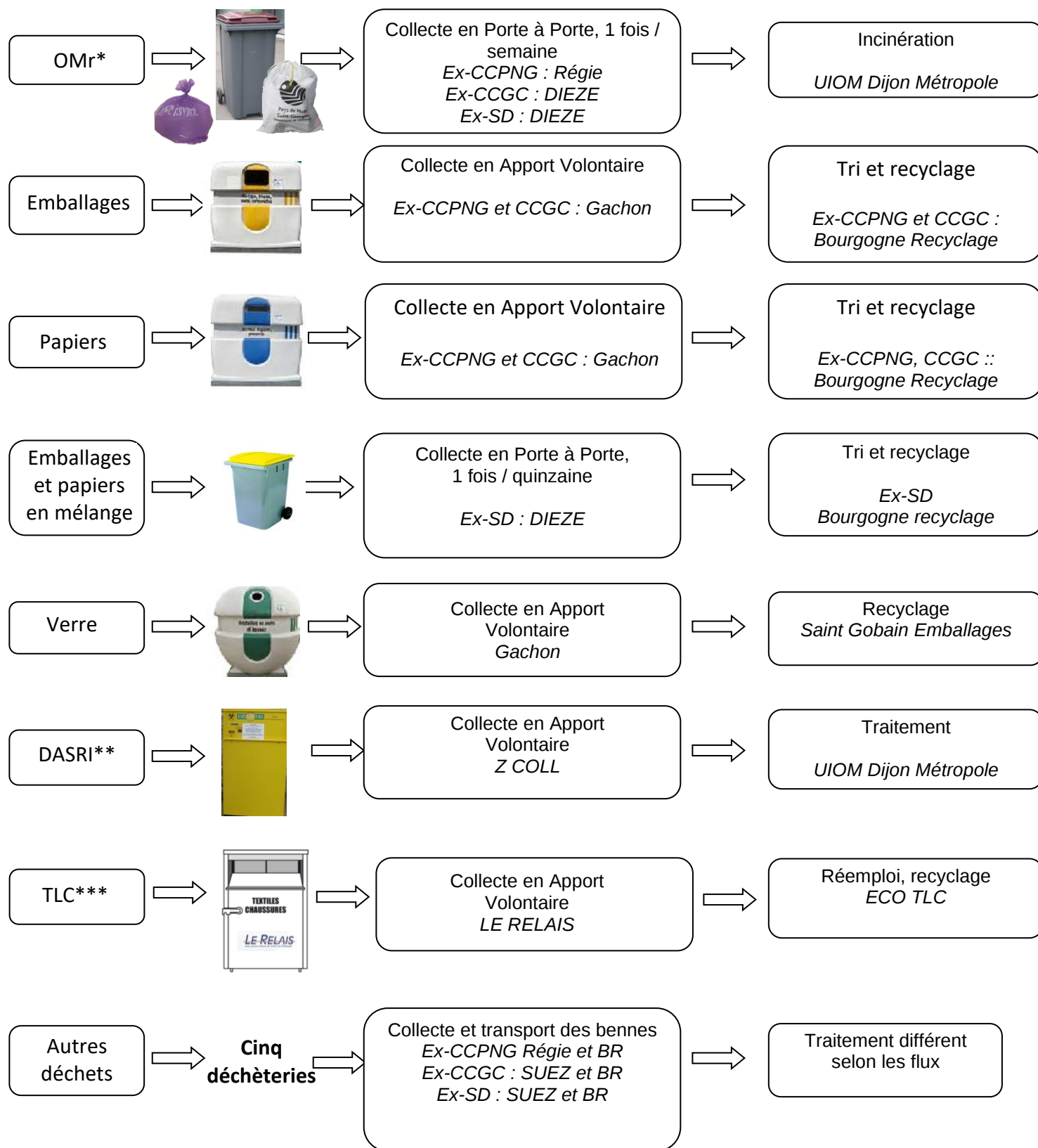
4. Organisation générale du service

La mise en place de la redevance incitative sur chaque ancien territoire a donné lieu à la création d'une régie autonome. Cela induit que le service dispose d'une autonomie financière avec un budget annexe.

Le Conseil d'exploitation du service Déchets statue sur les différents projets du service. Il demeure sous l'égide du Conseil communautaire.

La Communauté de communes passe des marchés publics pour certaines prestations de collecte et de traitement des déchets (traitement des ordures ménagères résiduelles, collecte, tri et recyclage des déchets recyclables des Points d'Apport Volontaire et du Porte-à-Porte, valorisation et traitement des déchets récupérés en déchèterie, etc.).

SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS EN 2019



* OMr : ordures ménagères résiduelles

** DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

*** TLC : Textiles, Linge, Chaussures

a) Moyens humains et tâches effectuées

L'activité du service est répartie sur deux sites. Cependant, depuis le 5 juillet 2019, dans un souci d'optimisation du fonctionnement, le service déchets a pu être regroupé pour partie sur le site de Nuits-Saint-Georges. Ainsi, tout le pôle accueil-facturation est regroupé auprès de la régie au Centre Technique Intercommunal à Nuits-Saint-Georges.

Le regroupement du service a également été l'occasion de repenser les missions des agents au sein du service afin de gagner en efficacité et de couvrir certains besoins en termes d'exploitation.

Sur le site de Gevrey-Chambertin :

- un directeur du pôle Environnement (eau, assainissement, déchets);
- une assistante pour la Direction de l'Environnement (qui assure un premier niveau de renseignement pour l'accueil déchets) ;
- une chargée de mission coordination déchets ;

Sur le site de Nuits-Saint-Georges :

- une responsable de service ;
- une référente facturation ;
- deux agents chargés de l'accueil des usagers et de la facturation de la Redevance Incitative pour l'ensemble du territoire ;
- une chargée d'exploitation ;
- un chef d'équipe ;
- 12 agents de terrain (chauffeurs, ripeurs, gardiens de déchèteries, entretien des Points d'Apport Volontaires...).

A noter, jusqu'à mi-2019, les effectifs du service déchets intégraient la chargée de Prévention des déchets. La Prévention des Déchets et plus précisément l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés faisant désormais partie intégrante du PCAET (Plan Climat – Air – Energie Territorial), cet agent a été affecté au service Biodiversité qui est en charge de la mise en oeuvre du PCAET.

Les tâches principales du service sont les suivantes :

- Accueil du public, gestion des comptes usagers, mouvements (départ/arrivée) ;
- Facturation de la redevance incitative ;
- Facturation des professionnels en déchèterie ;
- Suivi administratif des marchés et des aides financières du service ;
- Suivi administratif des contrats avec les Eco-organismes et repreneurs ;
- Montage, pilotage, suivi technique des projets ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte en régie pour le secteur de Nuits-Saint-Georges et en prestation de service pour le secteur de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais ;
- Collecte, compactage et traitement des flux en déchèterie (en régie et en prestation de services) ;
- Gardiennage des déchèteries (en régie et en prestation de services) ;
- Collecte des recyclables en apport volontaire pour le secteur de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin et en porte-à-porte pour le secteur du Sud Dijonnais (hors verre) (en prestation de service);
- Entretien et nettoyage courant des Points d'Apport Volontaire et des déchèteries ;
- Entretien mécanique, lavage des véhicules (régie) ;
- Livraison, entretien, réparation des bacs à ordures ménagères (en régie et en prestation de services).
- Gestion de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Entretien, maintenance des équipements du service (PAV, Déchèteries en régie et prestations).

b) Moyens matériels et équipements

Les équipements fixes de la Communauté de communes sont :

- Près de 99 Points d'Apport Volontaire répartis dans les 55 communes ;
- 5 déchèteries ;
- 1 installation de stockage de déchets inertes ;

L'intégralité du matériel et des équipements existants sont utilisés pour les prestations effectuées en régie :

- 2 camions bennes de 26 tonnes équipés de lève conteneurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie ;

- 1 camion benne de réserve ;
- 1 petit camion benne de 3,5 tonnes pour la collecte des ordures ménagères dans l'hyper-centre de Nuits et pour l'entretien des Points d'Apport Volontaire ;
- 1 camions benne basculante
- 1 camion multi bennes pour la collecte des bennes de déchèteries ;
- 1 rouleau compacteur de bennes ;
- 36 bennes de déchèterie de 25 m³ ;
- 16 bennes de déchèterie de 16 m³ ;
- 1 petit fourgon permettant les échanges et livraisons de bacs roulants, réparations, petites interventions et transport de matériel ;
- 1 petit fourgon permettant les interventions de maintenance sur les différents sites du service.

En 2019, le service Déchets a fait l'acquisition par le biais de l'UGAP d'un nouveau camion BOM. Cela a permis de mettre à la casse la plus ancienne des BOM du service (1989) qui ne répondait plus aux normes de collecte et de circulation routière.

5. Synthèse et ratios collectés

Comparaison des ratios entre 2018 et 2019				
	2018		2019	
	T	kg/hab/an	T	kg/hab/an
OMR	4 789.59	156.98	4 671.28	152.93
COLLECTE SELECTIVE	3 507.44	114.83	3 488.49	114.21
<i>dont emballages</i>	651.31	21.35	637.35	20.87
<i>dont papiers</i>	809.64	26.54	741.36	24.27
<i>dont verre</i>	1 694.58	55.54	1 747.58	57.21
<i>dont refus de tri</i>	351.91	11.53	362.20	11.86
<i>dont refus de tri papiers</i>				
TOTAL OMA	8 297.03	271.94	8 159.77	267.14
<i>Déchèteries et collectes spécifiques*</i>	15 013.82	492.10	14 565.39	476.85
TOTAL DMA	23 310.85	764.04	22 725.16	743.99
OMR : ordures ménagères résiduelles OMA : ordures ménagères assimilées : OMR + COLLECTE SELECTIVE DMA : déchets ménagers assimilés : OMA + DECHETERIES + COLLECTES SPECIFIQUES * déchèteries + DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux) + TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures)				
POPULATION 2018	30510			
POPULATION 2019	30545	SD : 5448	GC NSG :	25097

Globalement, les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés ont diminué de 2,51% entre 2018 et 2019. La variation repose essentiellement sur les tonnages de déchèteries avec une problématique liée à la conversion des volumes de déchets verts de la régie car il semblerait que le tonnage de 2018 soit erroné et surestimé.

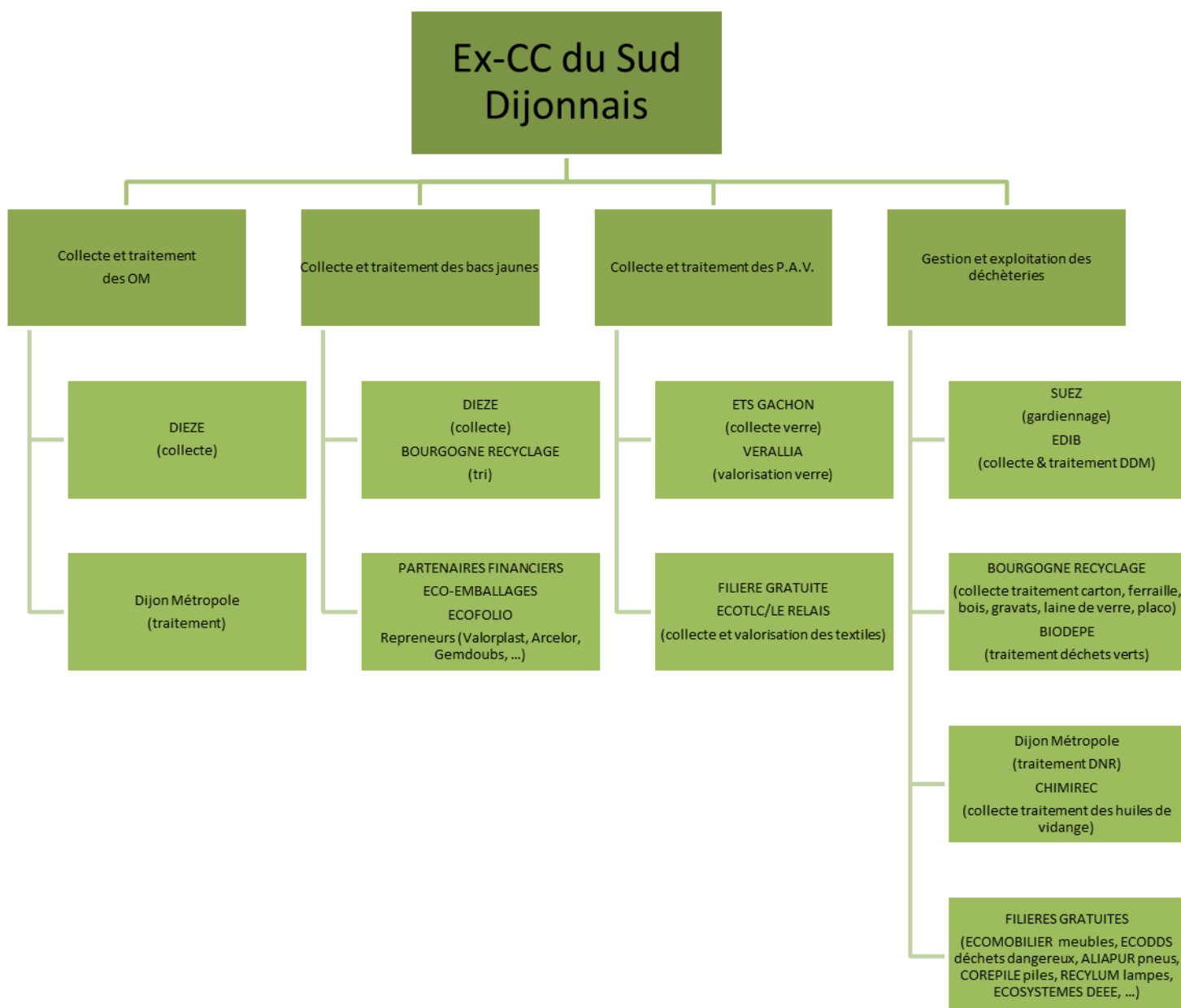
II.INDICATEURS TECHNIQUES

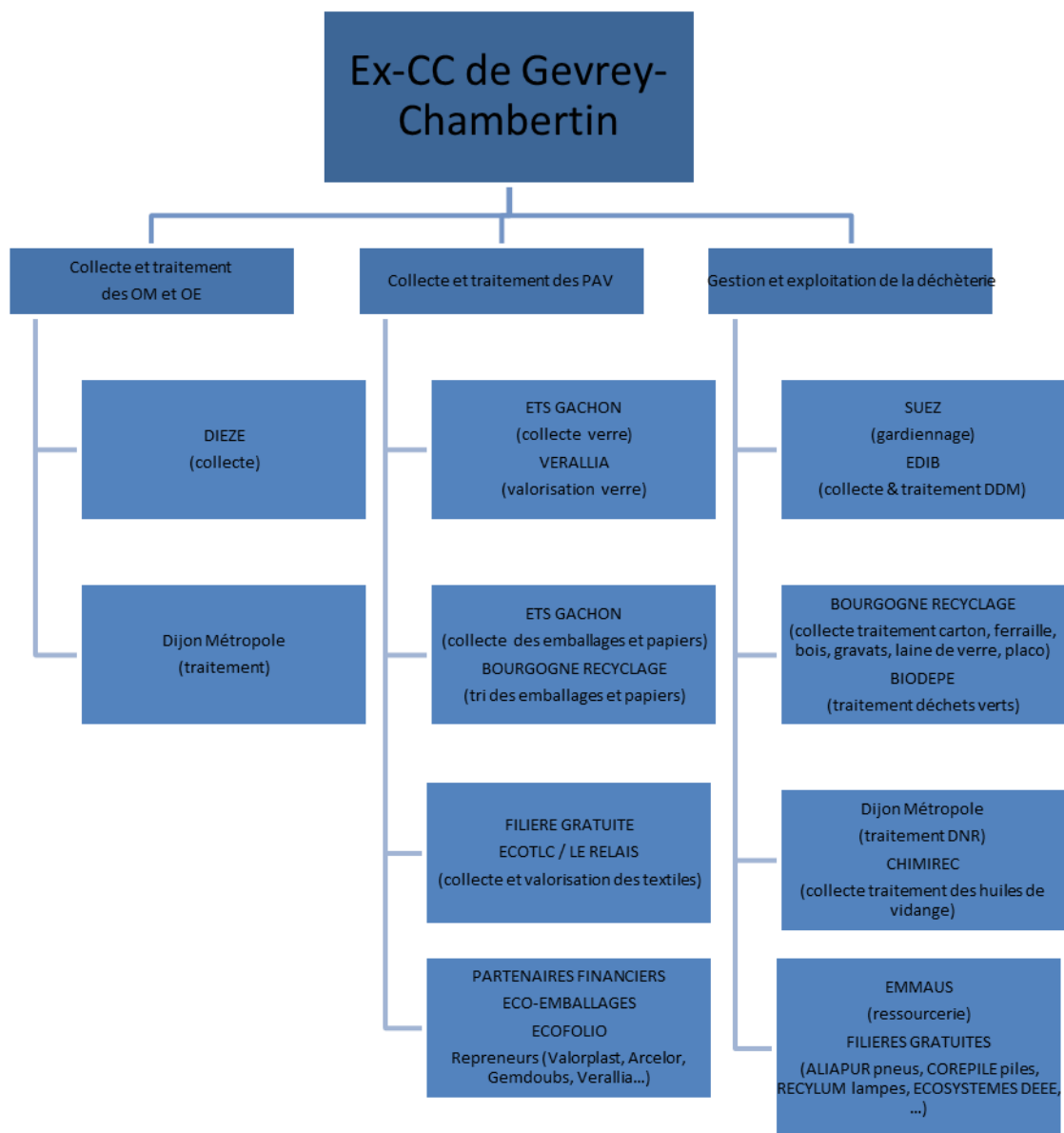
1. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

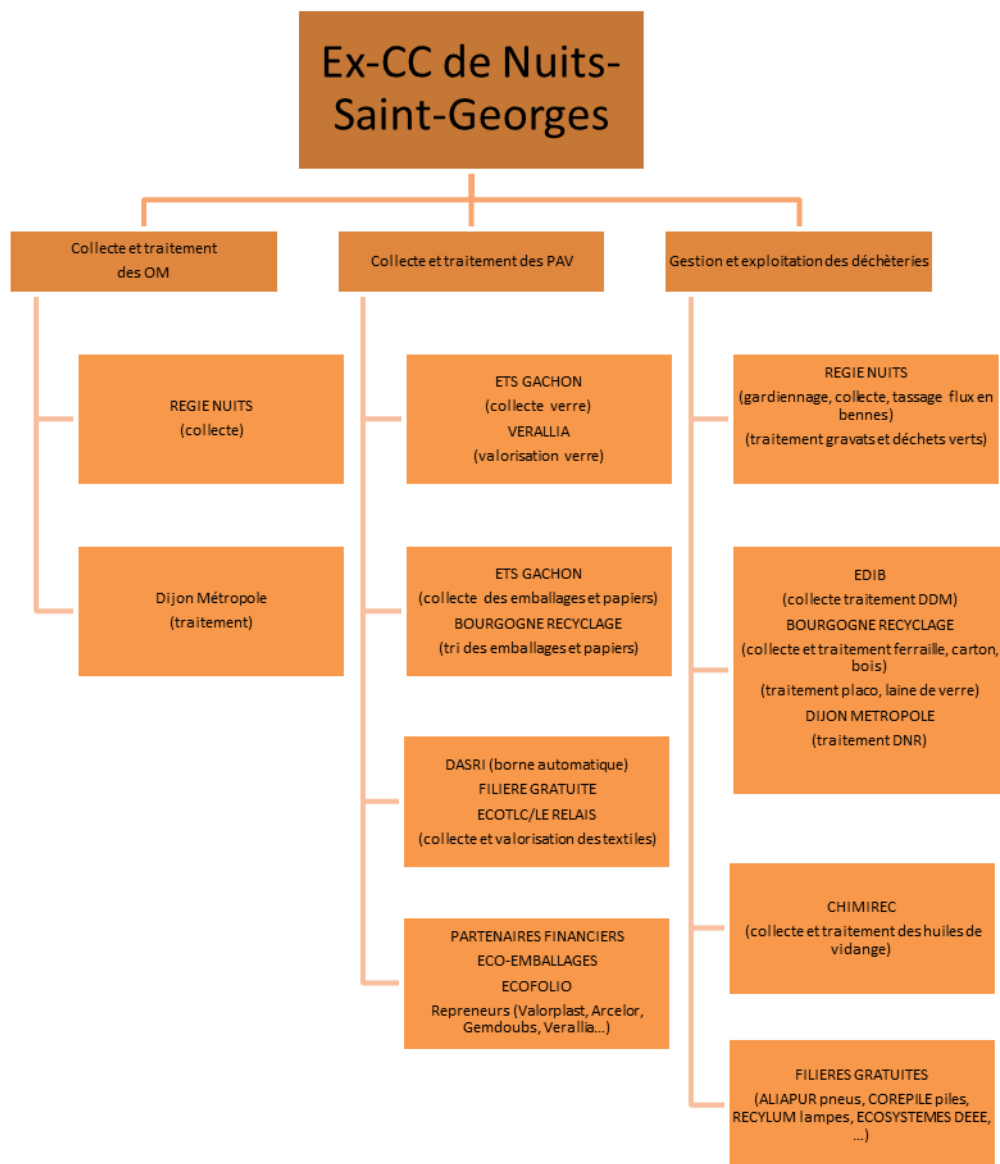
La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges collecte les ordures ménagères résiduelles (OMR) des 55 communes de son territoire. Pour les 25 communes de l'ex-CCNSG soit une population de 15 732 habitants, la collecte s'effectue en régie et pour les 30 communes des ex-CCGC et ex-CCSD, soit une population de 14 813 habitants, la collecte s'effectue en prestation de service.

A noter : Périmètre géographique de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en annexe 1.

Ci-dessous le détail de l'organisation des prestations (régie ou prestation de service) par ancien territoire :







La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'**une fois par semaine pour toutes les communes**. Seuls les bacs professionnels et les sacs prépayés des rues de l'hypercentre ville de Nuits-Saint-Georges sont collectés 2 fois par semaine.

Trois terrains de camping situés à Chamboeuf, Quincey et Prémieux-Prissey, ouverts en saison, sont collectés une fois par semaine.

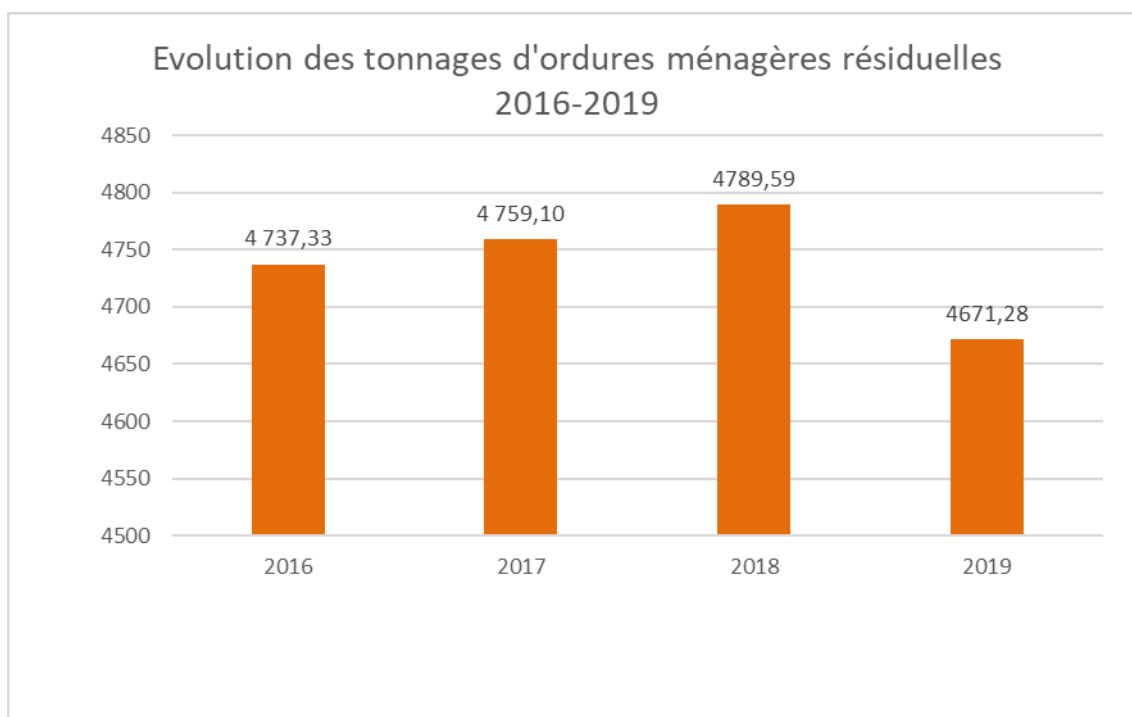
Les déchets assimilables aux déchets ménagers provenant des artisans, commerçants ou viticulteurs sont pris en charge par le service dans le cadre des tournées de collecte classiques.

L'intégralité du traitement est confié à Dijon Métropole où les ordures ménagères sont incinérées.



	Population desservie	Quantités collectées	
		Tonne	kg/hab./an
Collecte des OMR en porte à porte	30 545	4 671,28	152,93

En 2019, **4 671,28 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées, soit un ratio de 152,93 kg par habitant. Les ratios relatifs aux OMR ont diminué de **-2,47 % par rapport à 2018** (4789,59 tonnes).



2. La collecte selective

La collecte sélective des déchets recyclables est réalisée en Points d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ex-CCNSG et CCGC. Elle est réalisée en porte-à-porte pour les communes de l'ex-CCSD (hors verre).



Un réseau de **75 Points Propres** (soit 288 colonnes aériennes et 6 enterrées), répartis sur **46 communes** (ex-CCGC et ex-CCNSG) accueille les emballages recyclables (métaux, cartonnages, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique), les emballages en verre et les papiers. Ce réseau est complété par 7 Points Propres situés sur le domaine privé comme les lycées, collèges par exemple (soit 9 conteneurs aériens) et 6 Points Propres incomplets avec un ou deux flux présents sur les trois (soit 8 conteneurs aériens).

Un réseau de **17 Points Propres** (soit 25 colonnes aériennes) répartis sur **9 communes** (ex-CCSD) accueille les emballages en verre uniquement. Ce réseau est complété par 2 Points Propres situés sur le domaine privé (soit 2 conteneurs).

A noter : Implantation des conteneurs par commune en annexe 2, 3 et 4.

La collecte et le tri des matériaux sont réalisés en prestation de service.

- a) **Les emballages recyclables (cartonnages, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium)**

En apport volontaire :

En 2019, les emballages ont été collectés par l'entreprise Gachon et acheminés au centre de tri de Travoisy situés à Ruffey les Beaune, où ils sont triés et mis en balles avant expédition vers les filières de recyclage désignées par Citéo.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Emballages	25 097	809,15	32,24



**A noter : les quantités collectées correspondent aux quantités facturées tandis que les quantités recyclées correspondent aux quantités acheminées vers les filières sans compter les refus de tri ni les freintes.*

En porte-à-porte :

Les emballages sont collectés en mélange avec les papiers, journaux-magazines dans des bacs individuels par SUEZ sur l'ex-CCSD, et sont acheminés au centre de tri de Bourgogne recyclage à Ruffey-les-Beaune.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Multimatériaux (emballages et papiers)	5 448	304,98	55,98



Pour assurer un suivi régulier de la qualité du tri des emballages collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, 36 caractérisations ont été réalisées en 2019 (18 caractérisations pour les emballages collectés en Points Propres et

18 caractérisations pour les emballages et papiers collectés en porte à porte) ; un échantillon de déchets (d'un poids minimum de 35 kg) est prélevé à l'arrivée du camion au centre de tri et déposé sur une table de tri.

Chaque matériau est séparé manuellement, déposé dans un bac roulant puis pesé, y compris les erreurs de tri (refus). On obtient ainsi les tonnages et pourcentages de déchets par matériau.

FOCUS SUR LES REFUS DE TRI EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE-A-PORTE :

En apport volontaire, les refus de tri représentent 12,35 kg/hab tandis qu'en porte-à-porte ils représentent 9,60kg/hab.

*Le coût global des refus de tri en 2019 s'élève à environ **175 725 €** soit 5,75 €/habitant tout secteur confondu. L'impact des refus de tri est le même par rapport à 2018.*

Il s'agit des indésirables qui n'ont pas suivi la bonne filière de traitement et qui ont été déposés dans les emballages recyclables.

*Si ces déchets indésirables avaient suivi la filière normale de traitement et avaient été incinérés avec les ordures ménagères, les coûts auraient été de **87 315 €** environ.*

Parmi les refus de tri on distingue des erreurs récurrentes :

- ✎ les erreurs classiques de tri c'est-à-dire des déchets mal triés non recyclables à l'heure actuelle : pots de yaourt, barquette plastique et polystyrène, film plastique ;
- ✎ des emballages non vidés
- ✎ des erreurs de flux : verre, papiers ;
- ✎ beaucoup d'incivilités, à savoir des déchets qui devraient être déposés en déchèteries (gros cartons, grillage, vêtements, chaussures, bâches plastique, papier peint, bois, appareils électriques, objets divers ...) et beaucoup d'ordures ménagères.

b) Les papiers

En apport volontaire :

Les papiers sont collectés par l'entreprise Gachon et acheminés au centre de tri de Bourgogne recyclage à Ruffey-les-Beaune.

12 caractérisations des papiers ont été réalisées sur les papiers issus des secteurs de l'ex-CCNSG et de l'ex-CCGC.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Papiers	25 097	626,78	24,97



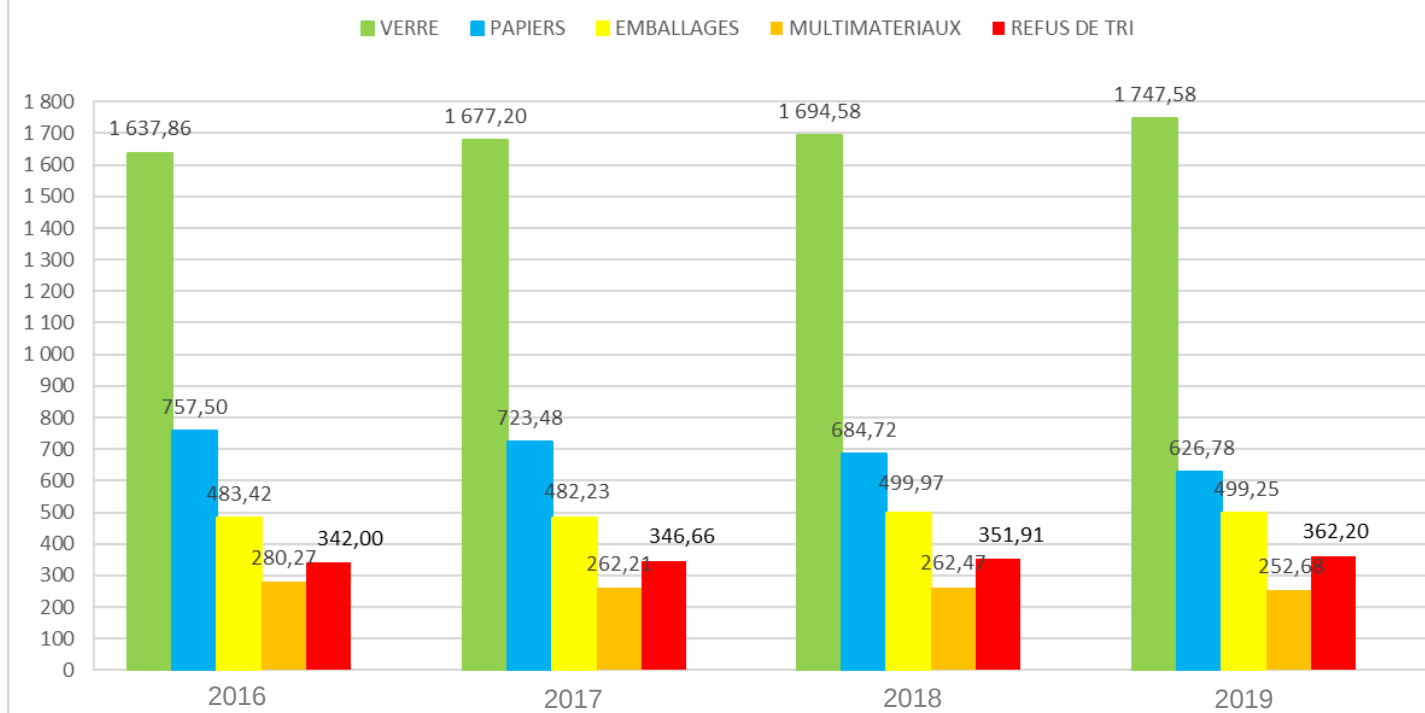
c) Les emballages en verre

Le verre, collecté par l'établissement Gachon sur l'intégralité du territoire, est acheminé directement à la verrerie de Saint Gobain Emballages à Chalon sur Saône. Il est alors trié, débarrassé de ses impuretés, broyé, pour être recyclé dans les fours verriers.

	Population desservie	Tonnes collectées	kg/hab./an
Verre	30 545	1747,58	57,21



Evolution des tonnages de collecte sélective en Point d'Apport Volontaire et en Porte-à-Porte 2016-2019

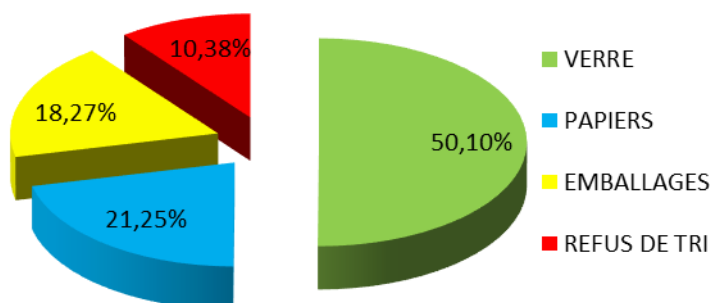


En 2019, 3 488,49 tonnes ont été collectées en apport volontaire et en porte-à-porte soit **114,21 kg par habitant** dont **362,20 tonnes de refus de tri** (emballages apport volontaire et porte-à-porte) représentant 11,86 kg par habitant.

A noter, sur 362,20 tonnes de refus de tri, 309,90 tonnes soit 85,56% sont issus de l'apport volontaire et 52,30 tonnes soit 14,44 % du porte-à-porte.

On note une progression croissante des refus de tri en porte-à-porte depuis 2017.

Répartition des flux de collecte sélective par matériaux



Sur l'ensemble de la collecte sélective, tous matériaux confondus, les ratios collectés se répartissent en 50,10% de verre (près de 2% de plus par rapport à 2018), 21,25% de papier (près de 2% de perte par rapport à 2018), 18,27% d'emballages (stable) et 10,38 % de refus de tri (stable).

D'une manière générale, les tonnages de refus de tri sont supérieurs en apport volontaire en raison des incivilités récurrentes.

3. Les déchets des déchèteries

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges regroupe cinq déchèteries situées à Brochon, Saulon-la-Chapelle, Quincey, Flagey-Echezeaux et Nuits-Saint-Georges.

Les habitants du territoire ont accès aux cinq déchèteries sans différenciation sur présentation d'une carte d'accès.

A noter : Horaires d'ouverture des déchèteries en annexe 5.

a) Collecte et traitement des déchets

Selon le secteur, l'exploitation des déchèteries s'effectue soit en régie (déchèterie de Quincey, Flagey-Echezeaux, Nuits-Saint-Georges) soit en prestation de service (déchèterie de Saulon-la-Chapelle, Brochon).

Un règlement intérieur applicable à tout le territoire a été voté fin 2017 pour une mise en œuvre en 2018. Cela a permis de commencer à appliquer les mêmes règles quelle que soit la déchèterie concernée.

b) Les tonnages

	Bois	Cartons	Déchets Non recyclables	Ferraille	Gravats	Végétaux	DDM*	DEEE*	Autres**	Ameublement	Cabanon Emmaus	TLC	Platre	Laine de verre	TOTAL
DECHETERIE DE NUITS SAINT GEORGES	572,70	216,10	579,58	185,26	1081,20	1869,60	35,68	109,88	15,40				50,32	11,94	4665,40
DECHETERIE DE QUINCEY	189,30	64,46	203,02	80,30	591,60	1109,60	14,02	40,55	10,94				27,50	4,92	2303,78
DECHETERIE DE FLAGEY ECHEZEUX	157,62	52,55	180,72	56,44	714,00	1369,00	12,03	36,43	3,31				16,84	5,58	2582,09
DECHETERIE DE SAULON	130,21	57,64	259,10	78,54	494,40	615,36	16,45	47,02	7,81	74,00			26,00	7,98	1780,53
DECHETERIE DE BROCHON	260,44	163,94	602,48	137,76	964,53	655,78	25,53	68,78	11,98		16,85	122,14	39,10	13,20	3030,20
TOTAL (Tonnes)	1310,27	554,69	1824,90	538,30	3845,73	5619,34	103,71	302,65	49,43	74,00	16,85	122,14	159,76	43,62	14565,39
Ratio (kg/habitant)	42,90	18,16	59,74	17,62	125,90	183,97	3,14	9,91	1,62	2,42	0,55	4,00	5,23	1,43	469,94

**Autres :

	Pneus	Huile vidange	Piles	Ampoules et néons	DASRI	TOTAL
DECHETERIE DE NUITS SAINT GEORGES	7.700	5.850	0.606	0.768	0.474	15.398
DECHETERIE DE QUINCEY	6.900	3.600	0.267	0.171		10.938
DECHETERIE DE FLAGEY ECHEZEUX	1.990	0.780	0.329	0.209		3.308
DECHETERIE DE SAULON	5.060	2.160	0.510	0.079		7.809
DECHETERIE DE BROCHON	8.560	2.160	0.840	0.415		11.975
TOTAL (Tonnes)	30.210	14.550	2.552	1.642	0.474	49.428
Ratio (kg/habitant)	0.989	0.476	0.084	0.054	0.016	1.618

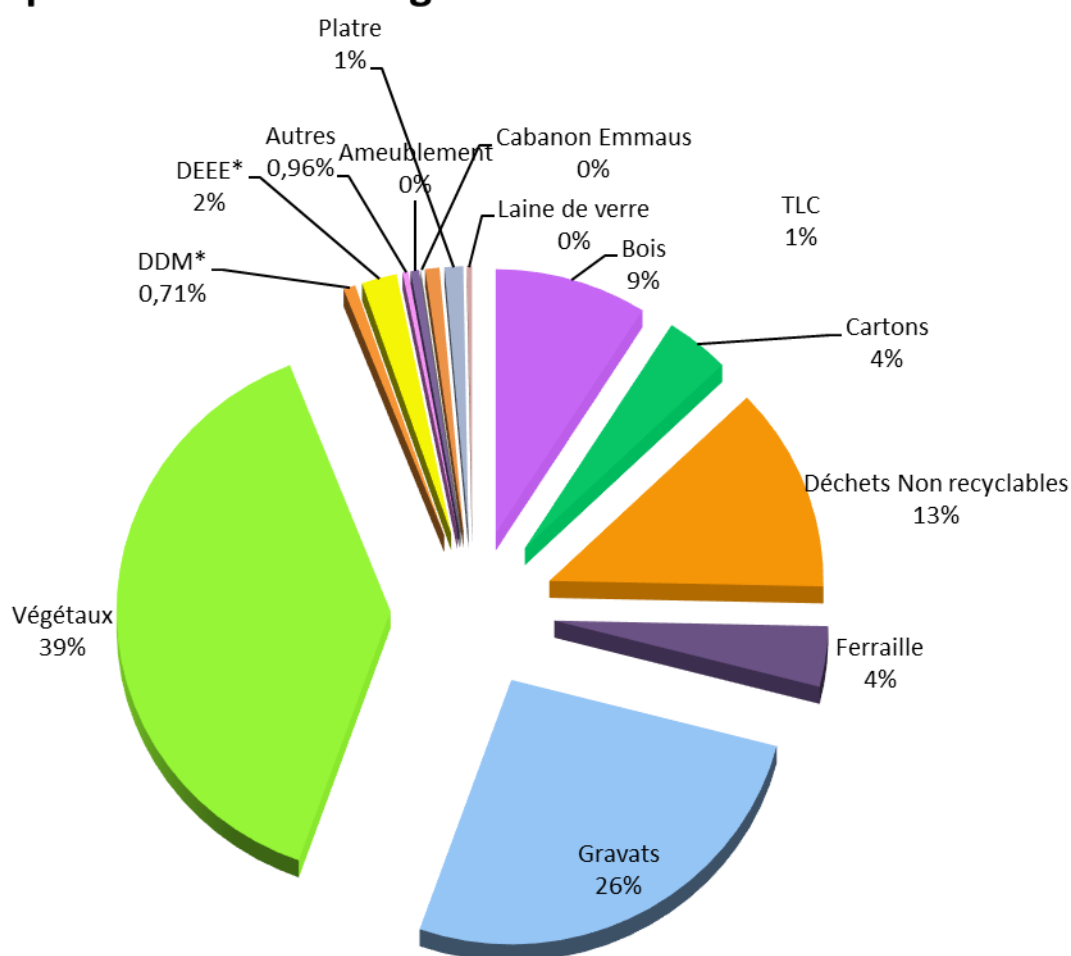
*Détail des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques, Electroniques) :

Les DEEE sont séparés en 4 catégories :

- GEMF : gros électroménagers froids (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...)
- GEM HF : gros électroménagers hors froid (cuisinières, lave linge, hottes aspirantes, sèche linge...)
- PAM : petits appareils en mélange (sèche cheveux, fer à repasser, aspirateur, téléphones...)
- ECRANS : téléviseurs, ordinateurs portables, écrans informatiques...

	GEM HF	GEM F	ECRANS	PAM	TOTAL
DECHETERIE DE NUITS	38.104	18.866	7.899	45.015	109.884
DECHETERIE DE QUINCEY	13.624	7.706	3.960	15.256	40.546
DECHETERIE DE FLAGEY ECHEZEAUX	13.556	5.807	2.899	14.163	36.425
DECHETERIE DE SAULON	15.472	5.940	4.416	21.188	47.016
DECHETERIE DE BROCHON	25.271	12.091	7.348	24.066	68.776
TOTAL (Tonnes)	106.027	50.410	26.522	119.688	302.647
Ratio (kg/habitant)					9.908

Répartition des tonnages de déchèteries en 2019



Les quatre flux représentant près de 90% des apports concernent les végétaux (39%), les gravats (26%), les déchets non recyclables (13%) et le bois (9%).

Bilan des tonnages déchèteries :

On constate une baisse de près de 5% des végétaux (- 302 tonnes) en raison d'une erreur de conversion des végétaux sur la déchèterie de Nuits Saint Georges. Les flux de déchets verts et gravats collectés par la régie ne sont pas pesés. Les valeurs sont issues de la conversion de volumes en tonnes. Ces valeurs restent ainsi approximatives et sources d'erreurs.

On note également une baisse de -2.67% du bois et de -13.96% des DNR.

Les gravats quant à eux augmentent de +4.6%, le plâtre de +11,1% et la laine de verre de +355%. Pour cette dernière, la filière ayant démarré en 2018, la progression est donc très positive même si cela ne concerne que 43,62 tonnes en 2019.

La filière ameublement (uniquement déployée à Saulon-la-Chapelle) a également bien progressé avec une hausse de +9.60%.

Les tonnages globaux de la déchèterie de Saulon-la-Chapelle présentent plus de 260 tonnes de moins par rapport à 2018. On peut attribuer cet écart à l'incendie qui a touché la déchèterie entraînant une fermeture de près d'un mois. Les tonnages ne semblent pas se répercuter dans les autres déchèteries.

Exutoires de traitement/valorisation par flux en 2019

	Typologie Déchets	Type de traitement/valorisation		Prestataire de traitement/valorisation
		Traitement	Valorisation	
DECHETERIES	DNR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon
	Gravats	Enfouissement		ISDI Drambon / ISDI Nuits
	Ferraille		Recyclage	Bourgogne recyclage Ruffey les Beaune
	Carton		Recyclage	Bourgogne recyclage Ruffey les Beaune
	Déchets Dangereux des Ménages		Valorisation matière / Valorisation énergétique / Recyclage	EDIB Longvic
	Déchets verts		Compostage / Co-compostage	BIODEPE Gevrey-Chambertin / STEP Quincey et Flagey
	Bois		Valorisation matière / Valorisation énergétique / Recyclage	Bourgogne recyclage
	Laine de verre		Valorisation matière / Valorisation énergétique	ISDND Drambon
	Placo		Recyclage	Ritleng valorisations
	Meubles		Valorisation matière / Valorisation énergétique	CSR Bourgogne recyclage
	Ressourcerie		Réemploi	Emmaus Norges
	Pneus		Valorisation matière / Valorisation énergétique	Transports Cassiers / ALIAPUR
	Huile de vidange		Valorisation matière / Valorisation énergétique	CHIMIREC
	DEEE		Valorisation matière / réemploi	ENVIE Longvic
	Piles		Recyclage / Valorisation énergétique	COREPILE
	Lampes		Recyclage / Valorisation matière	RECYLUM
	Vêtements		Réemploi / recyclage	LE RELAIS Bourgogne
OM	Ordures ménagères		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon
TRI	Bouteilles plastique PET/PEHD		Recyclage	VALORPLAST
	Briques alimentaires ELA 5.03		Recyclage	REVIPAC
	Emballages aluminium		Recyclage	AFFIMET
	Emballages acier		Recyclage	ARCELOR
	Emballages ménagers recyclables EMR 5.02		Recyclage	REVIPAC
	Papiers 1.11		Recyclage	NORSKE SKOG Golbey
	Verre		Recyclage	SOLOVER

Cas des déchets verts et gravats traités en régie sur l'ex-CCNSG :

Les déchets végétaux sont broyés, mélangés aux boues des stations d'épuration de Quincey et Flagey puis transformés en compost. Le compost obtenu est alors épandu en agriculture sur les parcelles du plan d'épandage suivi en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Cote d'Or. Cet épandage est strictement réglementé et destiné à l'usage agricole.

Les gravats sont enfouis sur l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située à proximité de la déchèterie de Nuits Saint Georges.

c) Accès des professionnels aux déchèteries :

Pour les professionnels (déchets des artisans et commerçants), l'accès se fait par présentation d'une carte de déchèterie « professionnels ».

Les dépôts des professionnels sont payants sauf pour les filières gratuites (carton, ferraille, piles, batteries, D3E, ampoules/néons...).

Le règlement de service prévoit des tarifs identiques toute déchèterie confondue.

d) L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à Nuits-Saint-Georges près de la déchèterie est gérée en régie par la Communauté de communes. Ce site apporte un exutoire pour le traitement des déchets inertes pour les déchèteries exploitées en régie mais également pour les chantiers locaux réalisés par des entreprises locales ou non.

Ce site, soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter le 27 juillet 2018.

Suite à une visite d'inspection des services de la DREAL en début d'année 2019, la Communauté de communes a été mise en demeure de se mettre en conformité sur de nombreux points liés à l'exploitation du site.

Certaines décisions ont ainsi été prises courant 2019 :

- Mise en place d'un règlement intérieur d'exploitation du site (intégrant des horaires d'accès spécifiques en dehors de l'ouverture de la déchèterie)
- Mise en place de documents de suivi pour assurer la traçabilité des dépôts.
- Acquisition, dans le cadre d'un marché public, d'un pont bascule afin de comptabiliser les tonnages entrants et de suivre le taux de remplissage du site (mise en service en 2020)
- Mise en place de badges magnétiques pour la gestion de l'accès à la déchèterie et à l'ISDI pour les professionnels (mise en service en 2020).

A noter : Règlement intérieur de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes en annexe 6.

e) Modification des horaires des déchèteries :

Dans la continuité de la démarche engagée sur l'harmonisation des horaires des déchèteries, le Conseil communautaire a délibéré lors du dernier trimestre sur une uniformisation des horaires des déchèteries : période été/hiver ; horaires début/fin de journée ; ouverture 2 demies-journées supplémentaires pour Brochon et Saulon-la-Chapelle en raison de la perte d'heures liée aux ajustements ; fermeture le lundi pour Flagey-Echezeaux et Quincey et ouverture en journée pour compenser le mardi à Quincey et le mercredi à Flagey-Echezeaux.

La mise en œuvre effective des nouveaux horaires interviendra au 1^{er} janvier 2020.

4. Déchets d'activités de soins à risques infectieux des ménages (DASRI)

Les particuliers personnes en auto-traitement produisant des DASRI doivent confier leur matériel perforant (déchets médicaux de type piquants, coupants et tranchants comme les aiguilles, lancettes, stylos avec aiguille serties ou rétractables ...) à la filière de traitement appropriée.

Les patients retirent des « boîtes à aiguilles » destinées à la collecte de ces déchets dans les pharmacies du territoire. Une fois pleines, les boîtes doivent être confiées à des points de collecte spécifiques, à savoir :



- La borne de collecte des DASRI située rue du Docteur Louis Legrand à Nuits-Saint-Georges (opérationnelle depuis le 5 mai 2008). Cette borne automatique, fonctionnelle 24h sur 24 et 7 jours sur 7, accueille les boîtes à « aiguilles » munies de codes barres délivrées par les pharmacies Nuitonnes. La borne est collectée par une entreprise missionnée par l'éco-organisme DASTRI agréé par les pouvoirs publics. Ces déchets sont incinérés à l'usine d'incinération du Grand Dijon de Dijon Métropole.

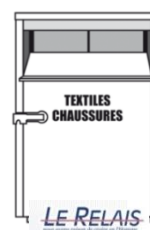
- La pharmacie Lignot à Couchey.
- La pharmacie des Tilleuls à Aiserey (la plus proche du secteur de l'ex-CCSD),

En 2019, 474 kg ont été collectés à la borne de Nuits-Saint-Georges (données non accessibles pour les quantités collectées en pharmacie). Ce sont près de 19,80% de moins qu'en 2018 (591 kg). Diminution probablement liée aux nombreuses pannes de la borne. Cet outil, vieillissant, semble avoir atteint ses limites. Une solution de remplacement devra être envisagée dans un avenir proche. Il apparaît également que le territoire ne dispose pas d'un nombre suffisant de point de collecte.

5. Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)

20 bornes de collecte des TLC sont réparties sur le territoire de la Communauté de communes :

- 1 sur la déchèterie de Flagey Echezeaux ;
- 2 sur la déchèterie de Nuits Saint Georges ;
- 1 sur la déchèterie de Quincey ;
- 1 sur la déchèterie de Saulon-la-Chapelle ;
- 1 sur la déchèterie de Brochon
- 3 sur le parking de Carrefour Market à Nuits Saint Georges.
- 1 à l'Etang-Vergy
- 1 à Chambolle-Musigny
- 2 à Gevrey-Chambertin
- 2 à Brochon Parking du Super U
- 1 à Fixin
- 1 à Saulon-la-rue
- 1 à Saulon-la-Chapelle
- 1 à Corcelles-les-Citeaux
- 1 à Noiron-sous-Gevrey



Les conteneurs sont mis à disposition gratuitement par le prestataire de collecte Le Relais Bourgogne situé à Crissey (71100).

	TLC 2019 (tonnes)
Nombre de points d'apport volontaire	15
Nombre de colonnes	20
Population de référence ECO TLC	29 762
TOTAL collecté (Tonnes)	122,14
Ratio (kg/hab./an)	7,52

On constate une diminution de -2,26% des tonnages de textiles entre 2018 (124,97 t) et 2019 (122,14 t).

6. Redevance incitative

Les trois Communautés de communes qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 avaient toutes déjà adopté un mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets par la redevance incitative avec des conditions d'application et des règlements de service plus ou moins différents.

Au démarrage de la fusion, les budgets de l'ex-SD et l'ex-GC ont pu fusionner. Le budget de l'ex-CCNSG, en raison de l'assujettissement à la TVA, est resté distinct.

En 2019, les deux budgets déchets ont fusionné permettant ainsi une meilleure lisibilité de la gestion du service. L'uniformisation du nombre de levées intégrées au forfait de redevance s'est achevée en 2019 avec la généralisation de 12 levées sur l'ensemble du territoire.

La décomposition de la redevance reste identique aux années précédentes avec une part fixe, appelée abonnement au service, une part au volume et une part variable correspondant au nombre de levées réalisées et supérieures à la quotité (12 levées).

7. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2019, le PLPDMA, a été intégré au PCAET via l'axe 1 « EPCI et Communes exemplaires », l'enjeu est de faire de la collectivité et des communes des acteurs exemplaires de la transition énergétique sur le territoire, en mettant en place la gouvernance et les moyens permettant d'assurer le succès du plan climat, en agissant sur le patrimoine, le plan de prévention des déchets et la politique d'achats.

Objectifs de l'axe à 2030 :

- 19% de consommation d'énergie de réduction
- 27% d'émission de gaz à effet de serre de réduction

Le PLPDMA fait partie intégrante de cet axe, en permettant de :

- établir un diagnostic des déchets et pratiques dans les services de la Communauté de Communes ;
- sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures ; »

Suivi de l'évolution des tonnages collectés dans le cadre du PLPDMA								
	2010	2019	EVOLUTION 2010/2019		OBJECTIF 2010/2025		OBJECTIF 2010/2031	
Objectifs du PRPGD BFC	CCGCNSG	CCGCNSG	T	%	T à atteindre	%	T à atteindre	%
Omr	7 389,23	4 671,28	- 2 717,95	- 36,78	6 280,85	-15	5 911,38	-20
emb	464,24	999,55	535,31	115,31	394,61		371,39	
verre	1 438,10	1 747,58	309,48	21,52	1 222,39		1 150,48	
papier	906,05	741,36	- 164,69	- 18,18	770,14		724,84	
Déchèterie avec gravats	10 894,34	14 565,39	3 671,05	33,70	9 260,19		8 715,47	
DMA	21 091,96	22 725,16	1 633,20	7,74	17 928,17		16 873,57	
Déchets collectés en déchèteries								
Déchets verts	4 031,08	5 619,34	1 588,26	39,40	3 345,80	-17	2 217,09	-45
Encombrants : dnr+mobilier+emmaus	1 955,32	1 915,75	- 39,57	- 2,02	1 290,51	-34	1 212,30	-38
Inertes : gravats	3 172,39	3 845,73	673,34	21,23	2 759,98	-13	2 759,98	-13

A noter : Les documents de communication relatifs aux actions de Prévention en annexe 8.

III. INDICATEURS FINANCIERS

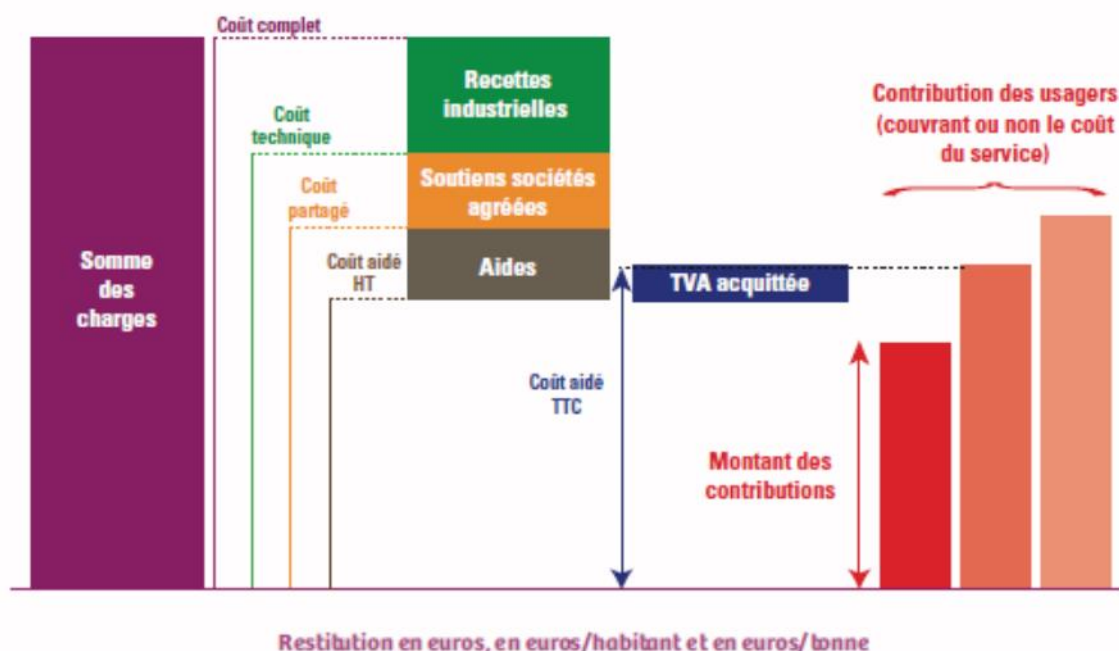
Depuis 2005, l'ADEME conduit, au niveau national, une démarche qui vise à soutenir les collectivités locales pour concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance des coûts. La matrice des coûts a ainsi été mise en œuvre afin de proposer une méthode de calcul standardisée et donc homogène entre collectivités.

Cet outil a pour but de permettre aux collectivités de positionner leurs résultats par rapport à d'autres et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts.

C'est pourquoi, l'analyse financière de l'année 2019 du rapport d'activité repose sur les données issues de la matrice renseignée chaque année par la Communauté de communes. La matrice reprend l'intégralité des coûts, tous territoires confondus. Cela apporte une meilleure visibilité.

Le graphique présenté ci-dessous permet de prendre connaissance des différents types de coûts calculés dans la matrice.

Les différents types de coûts calculés dans la matrice



COUT COMPLET : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en euros hors taxe par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

COUT AIDÉ : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filères à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en euros hors taxe par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en euros hors taxe par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

LES COUTS COMPRENNENT LA TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)

Les différentes données chiffrées exposées par thématiques ci-après reposent principalement sur le **coût aidé HT**.

1. Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes

Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	504 288 €
<i>Charges de structure</i>	494 958 €
<i>Charges de communication</i>	9 330 €
Charges techniques	2 529 216 €
<i>Prévention</i>	50 985 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	1 328 466 €
<i>Transport</i>	317 959 €
<i>Traitement</i>	831 806 €
Total charges HT	3 033 504 €
TVA acquittée*	183 603 €
Total charges TTC	3 217 107 €

*Si collectivité non assujettie

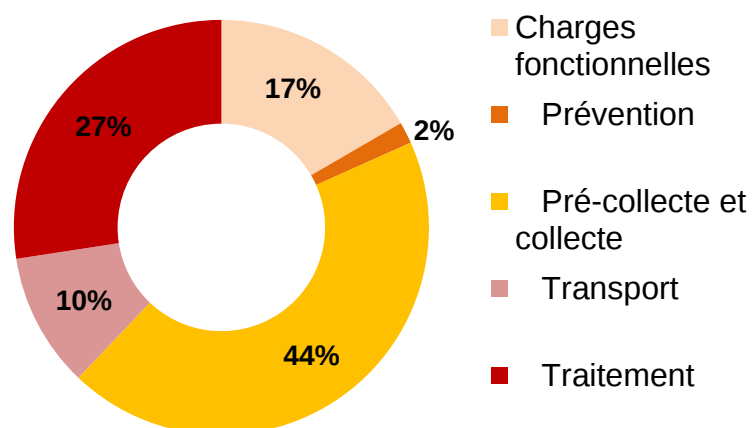
Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	233 839 €
Soutiens	543 105 €
Aides	19 754 €
Total produits	796 698 €

Coût du service public	2 420 409 €
-------------------------------	--------------------

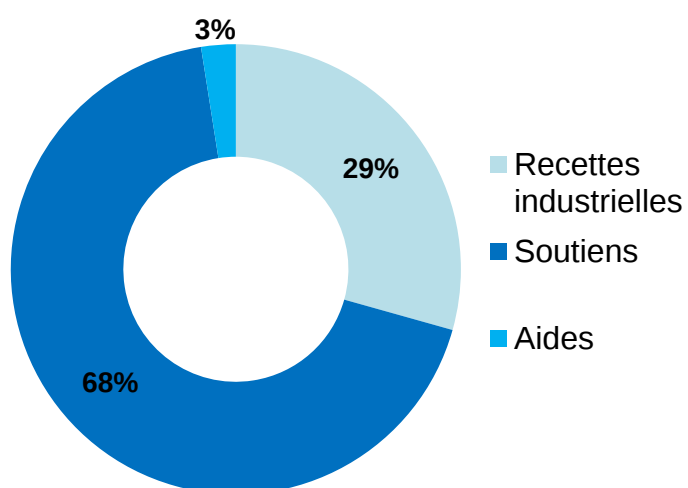
Financement	€ arrondis
Redevance incitative	2 240 613 €
Redevance spéciale	0 €
Total financement	2 240 613 €

Ecart coût et financement	-179 796 €
Taux de couverture	93%

Répartition des postes de charges

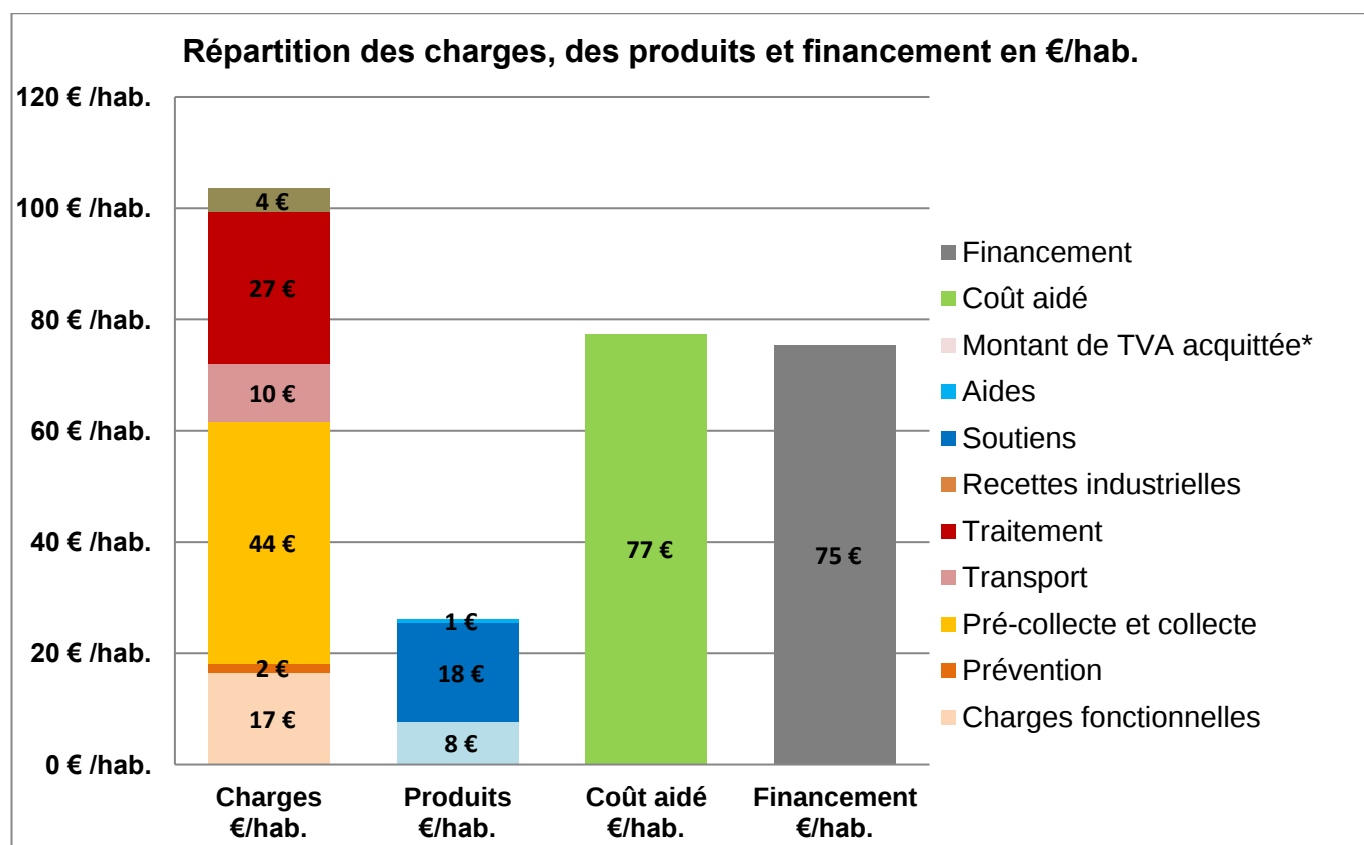


Répartition des postes de produits



2. Structure des coûts et financement en €/habitant

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	17 €			
Prévention	2 €			
Pré-collecte et collecte	44 €			
Transport	10 €			
Traitement	27 €			
Recettes industrielles		8 €		
Soutiens		18 €		
Aides		1 €		
Montant de TVA acquittée*	4 €			
Coût aidé			77 €	
Financement				75 €



3. Hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2019	Total en €	%	Ordre
Charges fonctionnelles	504 288 €	17%	3
Prévention	50 985 €	2%	10
Pré-collecte OMR	36 974 €	1%	11
Collecte OMR	517 350 €	17%	2
Traitement OMR	330 633 €	11%	5
Précollecte et collecte verre	90 769 €	3%	8
Pré-collecte RSOM hors verre	67 145 €	2%	9
Collecte RSOM hors verre	347 050 €	12%	4
Tri RSOM hors verre	172 900 €	6%	7
Collecte déchèterie	247 792 €	8%	6
Transport/traitement déchèteries	645 093 €	21%	1
Total charges HT fonctionnelles + techniques	3 010 979 €	100%	

4. Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national

Tous flux	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	73 €	616
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	93 €	590
Ecart	-21%	4%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	62,7 - 113,4 €	

85,9 €/hab en mixte à dominante rurale [62,7-113,4]

OMR	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	36.8 €	153
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	53.1 €	196
Ecart	-31%	-22%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	33,1 - 73,20 €	

47,4 €/hab en mixte à dominante rurale [31,3-66,9]

VERRE	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab	
Collectivité	0.8 €	57	1,2 €/hab en mixte à dominante rurale [0,3-2,4]
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	1.8 €	37	
Ecart	-55%	55%	
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0,3 - 3,5 €		

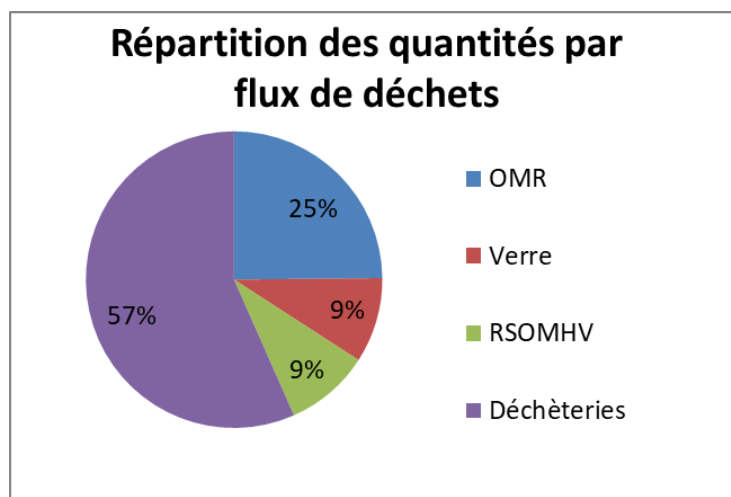
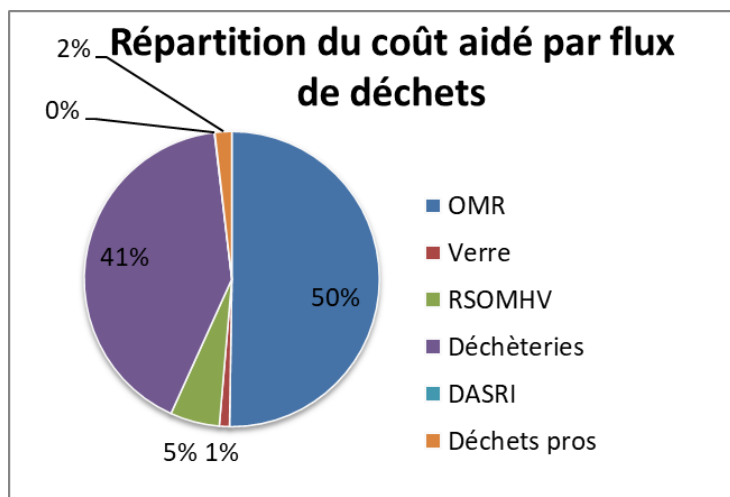
RSOM hors Verre	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab	
Collectivité	13.4 €	57	6,4 €/hab en mixte à dominante rurale [0,2-17,9]
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	10 €	50	
Ecart	37%	14%	
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0,1 € - 17,9 €		

Déchets des Déchèteries	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab	
Collectivité	30 €	349	23,9 €/hab en mixte à dominante rurale [15,3-34,5]
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	21 €	217	
Ecart	46%	61%	
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	13,7 - 35,3 €		

5. Coût des différents flux de déchets

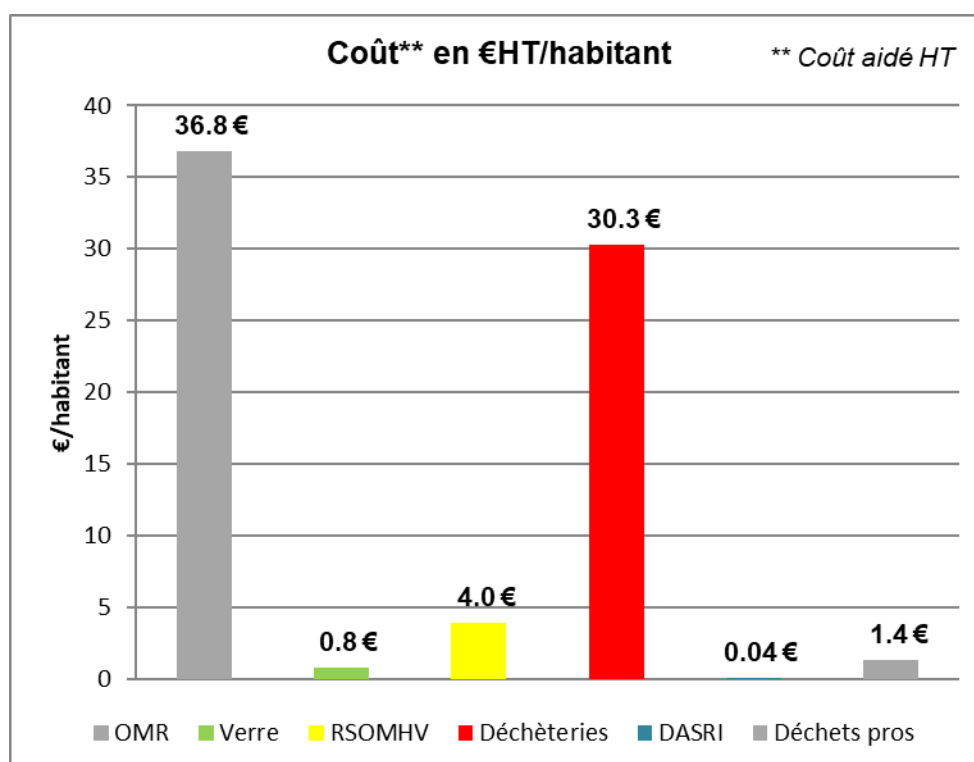
Répartition des coûts et des quantités :

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	RSOMHV	Déchèteries	DASRI	Déchets pros	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	1 123 992 €	24 797 €	121 082 €	924 593 €	1 139 €	41 202 €	2 236 806 €
En %	50%	1%	5%	41%	0%	2%	98%
Tonnes	4 671	1 748	1 741	10 652	0	34	18 846
% tonnages de chaque flux	25%	9%	9%	57%	0%	0%	100%



Situation en €/hab et en €/tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab et en €/tonne	OMR	Verre	RSOMHV	Déchèteries	DASRI	Déchets pros	Tous flux
Coût aidé en €HT/hab.	36.8 €	0.8 €	4.0 €	30.3 €	0.04 €	1.4 €	73 €
Coût aidé en €HT/tonne	241 €	14 €	70 €	87 €	2 373 €	1 215 €	119 €



IV. ORIENTATIONS POUR 2020

L'année 2020 s'inscrira dans la continuité des actions engagées en 2019.

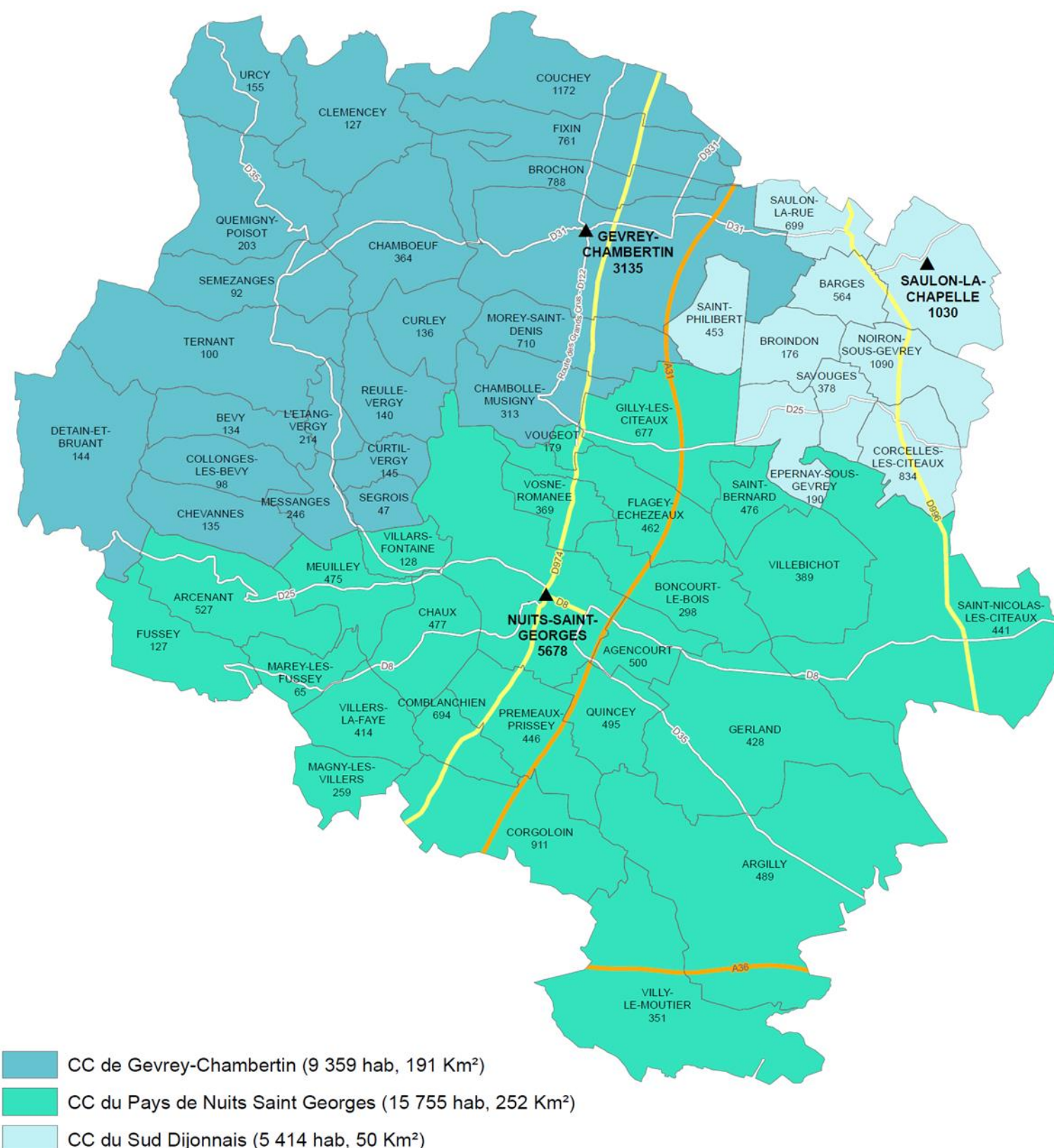
Les projets du service à poursuivre ou engager sur l'année 2019 sont les suivants :

- ✚ Mise en application du règlement de service 2019 (nouvelles modalités de facturation en quadrimestres).
- ✚ Nettoyage des trois bases de données pour une fusion courant 2020.
- ✚ Mise en œuvre des premières conclusions de l'étude comparative sur les recyclables. Recrutement d'un chargé de mission pour assurer toute la phase de suivi opérationnel des changements qui interviendront à moyens termes sur le territoire.
- ✚ Poursuite du projet de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (appel à projet).
- ✚ Réédition d'outils de communication (guide du tri, consignes de tri PAV, mémo-tri en anglais) et finalisation de l'installation de la signalétique déchèterie (guide du tri, signalétique déchèteries,...)
- ✚ Poursuite de la démarche d'amélioration du fonctionnement de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes : installation d'un pont bascule, mise en place de badges d'accès.
- ✚ Réfection/stabilisation de la plateforme et du chemin d'accès à l'ISDI.
- ✚ Amélioration des déchèteries : remplacement d'équipements vétustes (bavettes de protection des quais), création d'abris supplémentaires pour le stockage des différents flux.
- ✚ Développement de nouvelles filières en déchèterie afin d'accentuer davantage la valorisation des déchets (ECODDS, ECOMOBILIER).
- ✚ Diagnostic du territoire par un bureau d'études et constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA.
- ✚ Acquisition de véhicules : camion remorque.
- ✚ Mise en œuvre d'un marché à bon de commande pour la fourniture de bacs roulants, de conteneurs PAV, de bennes de déchèteries,...
- ✚ Augmenter le nombre de points de collecte des DASRI sur le territoire.

V. ANNEXES

<u>ANNEXE 1</u> : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES.....	p.31
<u>ANNEXE 2</u> : IMPLANTATION DES CONTENEURS A VERRE PAR COMMUNE.....	p.32
<u>ANNEXE 3</u> : IMPLANTATION DES CONTENEURS A EMBALLAGES PAR COMMUNE.....	p.35
<u>ANNEXE 4</u> : IMPLANTATION DES CONTENEURS A PAPIERS PAR COMMUNE.....	p.37
<u>ANNEXE 5</u> : HORAIRES DES DECHETERIES 2019 et 2020.....	p.39
<u>ANNEXE 6</u> : EXEMPLES DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION 2019 (en accompagnement de la facture)	p.41
<u>ANNEXE 7</u> : REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES	p.47
<u>ANNEXE 8</u> : DOCUMENTS DE PREVENTION 2019.....	p.53

1. ANNEXE 1 : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES



2. ANNEXE 2 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A VERRE PAR COMMUNE

Territoire de l'ex-CC de Gevrey-Chambertin

Communes	localisation	Nombre conteneurs Verre
BROCHON	en haut (place Weinolsheim)	1
	Lycée Stephen Liegeard	
	Super U	2
	déchèterie	3
FIXIN	Rue des Sarottes	1
	Route des Grands Crus nord cimetière	1
	en bas (rue Jules Ferry)	
	Rue de la Levée	1
COUCHEY	Chemin de la Reculée	1
	centre (place mairie)	1
	cimetière (Route des Gds Crus)	1
CHAMBOLLE MUSIGNY	direction Chamboeuf	1
MOREY ST DENIS	haut	1
	bas	1
	restaurant	1
GEVREY CHAMBERTIN	cimetière	1
	Parking des sœurs	1
	Place des Marronniers	1
	Entrée Rue St Vincent	1
	Avenue de Spy	1
	Place de la Gare	1
BEVY	Entrée Messanges	1
CHAMBOEUF	step	1
	Camping	1
CHEVANNES	sortie direction Meuilley	1
COLLONGES LES BEVY	route de Chevannes	1
CLEMENCEY	route de Chamboeuf	1
CURLEY	décharge	1
CURTIL VERGY	sortie direction Segrois	1
DETAIN BRUANT	rte entre les 2 villages	1
L'ETANG VERGY	direction Ternant	1
MESSANGES	Route de Bevy D109 A	1
REULLES VERGY	direction Vergy	1
SEGROIS	entrée	1
SEMEZANGES	vers église	1
TERNANT	direction Détain	2
URCY	centre village	1
QUEMIGNY POISOT	direction Urcy	1

Territoire de l'ex-CC du Pays de Nuits-Saint-Georges

Commune	Adresse	Nombre conteneurs Verre
AGENCOURT	Ancienne route de Quincey	1
ARCENANT	Salle des fêtes	1
	Route de Chevrey	1
ARGILLY	Etang	1
BONCOURT LE BOIS	Salle des fêtes	1
CHAUX	Ancienne station d'épuration	1
COMBLANCHIEN	Mairie	1
	Local pompiers	1
CORGOLOIN	Terrain de sports	1
	Chemin de Monsieur	1
	Cussigny	1
FLAGEY ECHEZEAUX	Cimetière	1
FUSSEY	Monument aux morts	1
GERLAND	Cimetière	1
GILLY LES CITEAUX	Zac de Gilly	2
MAGNY LES VILLERS	Ancienne décharge	1
MAREY LES FUSSEY	Monuments aux morts	1
MEUILLEY	Route de Nuits	1
NUITS SAINT GEORGES	Parking carrefour	3
	Rue des blés	1
	Parking st Vincent	2
	Parking ancien Intermarché	3
	Avenue Chamboland	1
	Rue Paul Paqueriaud	1
	Creux de Gilly III	1
	Allée des Cigognes	2
Nuits Saint Georges (Hameau)	Bas du Grepisso	1
PREMEAUX-PRISSEY	Salle des fêtes	2
QUINCEY	Village	1
SAINT BERNARD	Rue principale	1
ST NICOLAS LES CITEAUX	Terrain de sports	1
	Abbaye de Cîteaux	1
VILLARS FONTAINE	Ancienne décharge	1
VILLEBICHOT	Route de Saint Bernard	1
VILLERS LA FAYE	Atelier Communal	1
VILLY LE MOUTIER	Mairie	1
VOSNE ROMANEE	Route de Flagey	2
VOUGEOT	Piscine	2
Déchèterie Quincey	Chemin de la station	1
Déchèterie Flagey Echezeaux	Rue du Chemin Neuf	1
Déchèterie Nuits St Georges	Route de Chaux	3

Territoire de l'ex-CC du Sud Dijonnais

Commune	Localisation	Adresse	Nombre conteneurs Verre
BARGES	Salle des Fêtes	Route de Broindon	1
BROINDON	Direction Epernay Sous Gevrey	D 109	1
CORCELLES LES CITEAUX	Arrêt de bus	Route de Seurre D996	1
	Parking salle des fêtes (derrière l'Eglise)	Rue de l'Eglise	1
EPERNAY SOUS GEVREY	direction chamboeuf	Rue d'Amont	1
NOIRON SOUS GEVREY	B1 Supermarché	D 996	1
SAINT PHILIBERT	Atelier Municipal	Rue du Clos	1
SAULON LA CHAPELLE	Place de la mairie	Rue du Foyer	1
	parking salle des Fêtes	Rue du Foyer	1
	Impasse des Thuyas	Rue du Levant	1
	vers ancien stade	Grande Rue	1
		(vers n° 21) Rue du Moulin	1
		(vers n° 31) Rue de la Gare	1
	SNCF	Rue de la Gare	1
	Déchèterie Saulon la Chapelle	D108 K	2
SAULON LA RUE	Parking	(vers n° 105) Route de Dijon	1
SAVOUGES	A l'entrée du chemin rural sortie du village en direction de Noiron	Rue de Noiron	1

3. ANNEXE 3 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A EMBALLAGES PAR COMMUNE

Territoire de l'ex-CC de Gevrey-Chambertin

Communes	localisation	Nombre conteneurs Emballages
BROCHON	en haut (place Weinolsheim)	1
	Lycée Stephen Liegeard	1
	Super U	2
	déchèterie	1
FIXIN	Rue des Sarottes	1
	Route des Grands Crus nord cimetière	1
	en bas (rue Jules Ferry)	0
	Rue de la Levée	1
COUCHEY	Chemin de la Reculée	1
	centre (place mairie)	0
	cimetière (Route des Gds Crus)	1
CHAMBOLLE MUSIGNY	dir chamboeuf	2
MOREY ST DENIS	haut	2
	bas	2
	restaurant	0
GEVREY CHAMBERTIN	cimetière	2
	Parking des sœurs	1
	Place des Marronniers (<u>enterré</u>)	1
	Entrée Rue St Vincent	1
	Avenue de Spy (<u>enterré</u>)	1
	Place de la Gare	1
BEVY	Entrée messanges	1
CHAMBOEUF	step	1
	Camping	1
CHEVANNES	sortie dir. Meuilley	1
COLLONGES LES BEVY	route de chevannes	1
CLEMENCEY	route de chamboeuf	1
CURLEY	décharge	1
CURTIL VERGY	sortie dir. Segrois	1
DETAIN BRUANT	rte entre les 2 villages	1
L'ETANG VERGY	dir. Ternant	1
MESSANGES	Route de Bevy D109 A	1
REULLES VERGY	dir. Vergy	1
SEGROIS	entrée	1
SEMEZANGES	vers église	1
TERNANT	dir. Détain	1
URCY	centre village	1
QUEMIGNY POISOT	dir. Urcy	1

Territoire de l'ex-CC du Pays de Nuits-Saint-Georges

Commune	Adresse	Nombre conteneurs Emballages
AGENCOURT	Ancienne route de Quincey	2
ARCENANT	Salle des fêtes	2
	Route de Chevrey	2
ARGILLY	Etang	2
BONCOURT LE BOIS	Salle des fêtes	2
CHAUX	Ancienne station d'épuration	2
COMBLANCHIEN	Mairie	2
	Local pompiers	2
CORGOLOIN	Terrain de sports	2
	Chemin de Monsieur	2
	Cussigny	1
FLAGEY ECHEZEAUX	Cimetière	2
FUSSEY	Monument aux morts	1
GERLAND	Cimetière	2
GILLY LES CITEAUX	Zac de Gilly	3
MAGNY LES VILLERS	Ancienne décharge	2
MAREY LES FUSSEY	Monuments aux morts	1
MEUILLEY	Route de Nuits	2
NUITS SAINT GEORGES	PARKING CARREFOUR	6
	RUE DES BLES	2
	PARKING ST VINCENT	3
	PARKING ANCIEN INTERMARCHE	4
	Avenue Chamboland	2
	Rue Paul Paqueriaud	2
	Creux de Gilly III	2
	Allée des Cigognes	5
Nuits Saint Georges (Hameau de Concoeur)	BAS DU GREPISSO	2
PREMEAUX-PRISSEY	Salle des fêtes	2
QUINCEY	Village	2
SAINT BERNARD	Rue principale	2
ST NICOLAS LES CITEAUX	Terrain de sports	2
	Abbaye de Cîteaux	1
VILLARS FONTAINE	Ancienne décharge	1
VILLEBICHOT	Route de Saint Bernard	2
VILLERS LA FAYE	Atelier Communal	2
VILLY LE MOUTIER	Mairie	2
VOSNE ROMANEE	Route de Flagey	2
VOUGEOT	Piscine	2
Déchèterie Quincey	Chemin de la station	2
Déchèterie Flagey Echezeaux	Rue du Chemin Neuf	2
Déchèterie Nuits St Georges	Route de Chaux	3

4. ANNEXE 4 : IMPLANTATION DES CONTENEURS A PAPIERS PAR COMMUNE

Territoire de l'ex-CC de Gevrey-Chambertin

Communes	localisation	Nombre conteneurs Papiers
BROCHON	en haut (place Weinolsheim)	1
	Lycée Stephen Liegeard	1
	Super U	2
	déchèterie	1
FIXIN	Rue des Sarottes	1
	Route des Grands Crus nord cimetière	1
	en bas (rue Jules Ferry)	0
	Rue de la Levée	1
COUCHEY	Chemin de la Reculée	1
	centre (place mairie)	0
	cimetière (Route des Gds Crus)	1
CHAMBOLLE MUSIGNY	dir chamboeuf	1
MOREY ST DENIS	haut	1
	bas	1
	restaurant	0
GEVREY CHAMBERTIN	cimetière	1
	Parking des sœurs	1
	Place des Marronniers (<u>enterré</u>)	1
	Entrée Rue St Vincent	1
	Avenue de Spy (<u>enterré</u>)	1
	Place de la Gare	1
BEVY	Entrée messanges	1
CHAMBOEUF	step	1
	Camping	0
CHEVANNES	sortie dir. Meuilley	1
COLLONGES LES BEVY	route de chevannes	1
CLEMENCEY	route de chamboeuf	1
CURLEY	décharge	1
CURTIL VERGY	sortie dir. Segrois	1
DETAİN BRUANT	rte entre les 2 villages	1
L'ETANG VERGY	dir. Ternant	1
MESSANGES	Route de Bevy D109 A	1
REULLES VERGY	dir. Vergy	1
SEGROIS	entrée	1
SEMEZANGES	vers église	1
TERNANT	dir. Détain	1
URCY	centre village	1
QUEMIGNY POISOT	dir. Urcy	1

Territoire de l'ex-CC du Pays de Nuits-Saint-Georges

Commune	Adresse	Nombre conteneurs
AGENCOURT	Ancienne route de Quincey	1
ARCENANT	Salle des fêtes	1
	Route de Chevrey	1
ARGILLY	Etang	1
BONCOURT LE BOIS	Salle des fêtes	1
CHAU	Ancienne station d'épuration	1
COMBLANCHIEN	Mairie	1
	Local pompiers	1
CORGOLOIN	Terrain de sports	1
	Chemin de Monsieur	1
	Cussigny	1
FLAGEY ECHEZEAUX	Cimetière	2
FUSSEY	Monument aux morts	1
GERLAND	Cimetière	1
GILLY LES CITEAUX	Zac de Gilly	1
MAGNY LES VILLERS	Ancienne décharge	1
MAREY LES FUSSEY	Monuments aux morts	1
MEUILLEY	Route de Nuits	2
NUITS SAINT GEORGES	PARKING CARREFOUR	2
	RUE DES BLES	2
	PARKING ST VINCENT	2
	PARKING ANCIEN INTERMARCHE	2
	Avenue Chamboland	1
	Rue Paul Paqueriaud	1
	Creux de Gilly III	1
	Allée des Cigognes	2
Nuits Saint Georges (Hameau Concoeur) (Hameau de Concoeur)	Bas du Grepisso	1
PREMEAUX-PRISSEY	Salle des fêtes	2
QUINCEY	Village	1
SAINT BERNARD	Rue principale	1
ST NICOLAS LES CITEAUX	Terrain de sports	1
	Abbaye de Cîteaux	1
VILLARS FONTAINE	Ancienne décharge	1
VILLEBICHOT	Route de Saint Bernard	1
VILLERS LA FAYE	Atelier Communal	1
VILLY LE MOUTIER	Mairie	1
VOSNE ROMANEE	Route de Flagey	1
VOUGEOT	Piscine	1
Déchèterie Quincey	Chemin de la station	1
Déchèterie Flagey Echezeaux	Rue du Chemin Neuf	1
Déchèterie Nuits St Georges	Route de Chau	3

5. ANNEXE 5 : HORAIRES DES DECHETERIES

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

HORAIRES ÉTÉ (sauf jours fériés)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 			8h - 12h			8h - 12h
	14h - 18h					14h - 18h
	8h - 12h					8h - 12h
			14h - 18h			14h - 18h
	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h
Du 15 avril au 15 octobre 						9h - 12h
	14h - 19h		14h - 19h		14h - 19h	14h - 19h
			8h30 - 12h			8h30 - 12h
	13h30 - 18h30		13h30 - 18h30		13h30 - 18h30	13h30 - 18h30

HORAIRES HIVER (sauf jours fériés)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars 			9h - 12h			9h - 12h
	14h - 17h					14h - 17h
	9h - 12h					9h - 12h
			14h - 17h			14h - 17h
	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h
Du 16 octobre au 14 avril 						9h - 12h
	14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h
			8h30 - 12h			8h30 - 12h
	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30

Dès
le 6
janvier
2020



LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	FERMÉ		NOUVEAU
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Mercredi	FERMÉ		NOUVEAU
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEAUX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	FERMÉ		NOUVEAU
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

SAULON-LA-CHAPELLE

Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	NOUVEAU
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

RENSEIGNEMENTS :

Communauté de communes
de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 51 01 71 ou 03 80 61 18 19

6. ANNEXE 6 : EXEMPLE DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION 2019 (en accompagnement de la facture)



Nuits-Saint-Georges,

Le 7 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe la facture de solde 2018 en lien avec la Redevance Incitative.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques, une nouvelle étape a été franchie : la fusion budgétaire. De ce fait, pour toute réclamation ou rectification de situation concernant votre facture, nous vous demandons de bien vouloir contacter le service de gestion des déchets avant échéance du paiement. Les coordonnées complètes du service ainsi que les horaires d'ouverture sont présents au recto de votre facture.

Pour cette seule facture de solde, le paiement par internet (TIPI) et le prélèvement automatique sont indisponibles : merci aux usagers concernés de payer cette facture par les autres moyens de paiement. Le prélèvement automatique sera réactivé pour les prochaines factures.

Harmonisation des tarifs 2019

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a voté en conseil communautaire du 18 décembre 2018 une unique grille tarifaire 2019, voir ci-dessous.

A noter, tous les usagers en résidence principale ont un forfait de 12 présentations de bacs dans l'année. Ces levées sont comprises dans la part fixe proportionnelle au volume du bac en place. Au-delà, les levées supplémentaires seront facturées. De plus, les tarifs affichés ci-dessous sont affichés en TTC.

GRILLE TARIFAIRE 2019 (TTC) sur l'ensemble du territoire						
Volume du bac	Part fixe (A)	Part fixe proportionnelle au volume en place (B)	TOTAL part fixe pour l'année avec 12 levées comprises (A+B)	Prix de la levée supplémentaire (C)	Prix de la levée supplémentaire > 26 levées (C2)	Part fixe de surcoût pour bac jaune (CS)
80 litres 1 personne	65 €	45 €	110 €	2.40 €	3.12 €	7.00 €
120 litres 2 personnes	65 €	60 €	125 €	2.70 €	3.51 €	14.00 €
140 litres 2 personnes	65 €	75 €	140 €	2.80 €	3.64 €	14.00 €
180 litres 3 personnes	65 €	80 €	145 €	3.00 €	3.90 €	21.00 €
240 litres 4 personnes	65 €	90 €	155 €	3.50 €	4.55 €	28.00 €
340 litres 5 personnes & +	65 €	120 €	185 €	4.00 €	5.20 €	35.00 €
660 litres Pros/adm	65 €	250 €	315 €	8.00 €	10.40 €	42.00 €
Résidence Secondaire	65 €	Part fixe selon le volume en place, sans levées	Total de la part fixe sans levées.	Prix de la levée selon le volume en place	Prix de la levée selon le volume en place	Part fixe selon le volume en place

La liste complète des tarifs (incluant par exemple les tarifs des dépôts de professionnels en déchèteries) est consultable dans la délibération prise en conseil communautaire.

Pour rappel tous les documents liés à la facturation de la redevance sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/reglement-et-tarifs-2/>

Vous pouvez également vous rapprocher du service de gestion des déchets ménagers.

Règlement de service : des modifications ont été apportées

Quelques modifications ont été apportées à la marge au règlement de service actuel, les plus importantes sont :

Art 4 les déchets de déchèteries

P 9. En raison de leurs spécificités ou pour des problèmes liés aux filières de traitement, sont ajoutés à la liste des déchets non autorisés en déchèterie **les souches d'arbres ; les pneus jantés ; les pneus découpés ; les panneaux photovoltaïques ; les cuves si elles ne sont ni dégazées/dépolluées ni découpées ; tout objet dont le volume entrainera des difficultés de stockage et un risque de rejet par la filière de traitement.**

P12 le § 3 est modifié comme suit Les dépôts hebdomadaires par les professionnels et administrations ne peuvent dans tous les cas excéder 5 m³. Les dépôts hebdomadaires, tout usager confondu (particulier, professionnel, administration), tout type de déchets confondus ne peuvent excéder 5 m³. Dans le cas spécifique d'un particulier avec de gros volumes de déchets verts ponctuels, celui-ci devra contacter le service pour prévenir de sa démarche et convenir d'une solution adaptée.

Le règlement modifié est disponible sur le site internet de la Communauté de communes.

Dates de reports de collectes d'ordures ménagères 2019 La gestion des déchets en quelques chiffres

Jours de collecte	Communes concernées	Report collecte jours fériés - 2019
Lundi	Nuits-Saint-Georges (sf Concoeur-Corboin)	lundi 22/04/19 report le mercredi 24/04/19 lundi 10/06/19 report le mercredi 12/06/19 lundi 11/11/19 report le mercredi 13/11/19
Lundi	Barges / Saulon-la-Chapelle / Saulon-la-Rue / Saint Philibert	lundi 22/04/19 report le mardi 23/04/19 lundi 10/06/19 report le mardi 11/06/19 lundi 11/11/19 report le mardi 12/11/19
Mardi	Boncourt-le-Bois / Agencourt / Gerland / Quincey / Argilly	mardi 01/01/19 report le mercredi 02/01/19
Mardi	Vougeot / Gilly-les-Cîteaux / Flagey Echezeaux / Saint Bernard / Villebichot / Saint-Nicolas-les-Cîteaux	mardi 01/01/19 report le mercredi 02/01/19
Mercredi matin	Morey-Saint-Denis / Chambolle Musigny / Chamboeuf / Valforêt* / Urcy	mercredi 01/05/19 report le jeudi 02/05/19 mercredi 08/05/19 report le jeudi 09/05/19 mercredi 25/12/19 report le jeudi 26/12/19 mercredi 01/01/20 report le jeudi 02/01/20
Mercredi après-midi	Semezanges / Ternant / Détain et Bruant / Bévy / Collonges-les-Bévy / Chevannes / Messanges - Curtil Vergy - Segrois / L'Etang Vergy / Reulle Vergy / Curley	mercredi 01/05/19 report le mardi 30/04/19 mercredi 08/05/19 report le mardi 07/05/19 mercredi 25/12/19 report le mardi 24/12/19 mercredi 01/01/20 report le mardi 31/12/19
Jeudi	Villars Fontaine / Meuilley / Arcenant / Fussey / Marey-les-Fussey / Villers-la-Faye / Magny-les-Villers / Chaux	jeudi 30/05/19 report le mercredi 29/05/19 jeudi 15/08/19 report le mercredi 14/08/19
Jeudi	Corgoloin / Comblanchien / Villy-le-Moutier	jeudi 30/05/19 report le mercredi 29/05/19 jeudi 15/08/19 report le mercredi 14/08/19
Jeudi	Broindon / Corcelles-les-Cîteaux / Epernay-sous-Gevrey / Noiron-sous-Gevrey / Savouges	jeudi 30/05/19 report le vendredi 31/05/19 jeudi 15/08/19 report le vendredi 16/08/19
Jeudi	Brochon / Fixin / Couchey	jeudi 30/05/19 report le vendredi 31/05/19 jeudi 15/08/19 report le vendredi 16/08/19
Vendredi	Centre-ville** de Nuits-Saint-Georges / Premeaux Prissey / Vosne-Romanée / Concoeur-Corboin	vendredi 01/11/19 report le mercredi 30/10/19
Vendredi	Gevrey-Chambertin	vendredi 01/11/19 report le jeudi 31/10/19

* Valforêt commune nouvelle, née de la fusion des communes de Clémencey et Quemigny-Poisot

**Les rues du centre-ville de Nuits-Saint-Georges sont les suivantes : rue Julie Godemet ; rue Thurot ; place de la Libération ; quai Fleury ; place Marie Maignot ; rue Fagon ; place de la République ; rue Crébillon ; Grande Rue ; rue Paul Cabet ; rue du Grenier à Sel ; rue Gassendi ; place Eugène Sirugue ; rue Porte Fermerot ; rue Notre Dame ; rue Sonoys ; impasse Crébillon.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe la facture du 1^{er} acompte 2019 en lien avec la Redevance Incitative.

Pour rappel, les tarifs harmonisés 2019 vous ont été communiqués avec la facture de solde 2018.

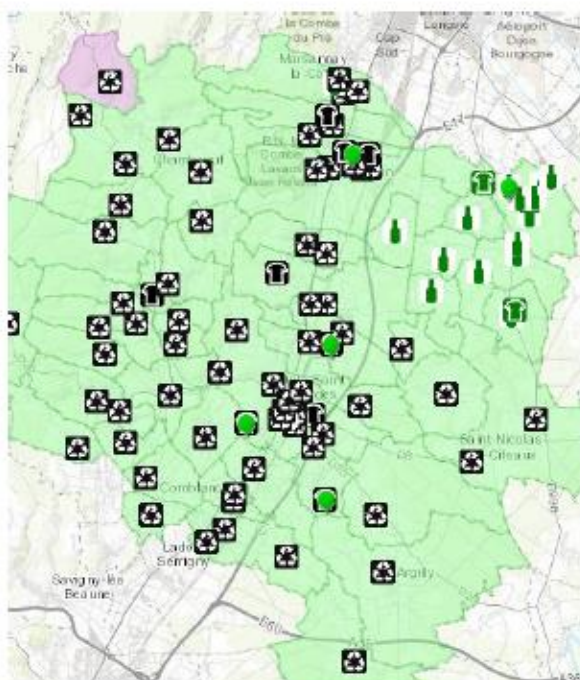
Pour toute réclamation ou rectification de situation concernant votre facture, nous vous conseillons de contacter le service de gestion des déchets avant échéance du paiement. Toutefois, vous disposez d'un délai de 2 mois pour effectuer tout recours (cf. Règlement de facturation).

Les périodes de facturations ont été modifiées pour 2019 :

	Facture 1er acompte	Facture 2ème acompte	Facture de solde
Période facturée	01/01 au 30/04	01/05 au 31/08	01/09 au 31/12
Facture émise en : (données pouvant varier)	mai/juin	septembre/octobre	janvier/février (de l'année suivante)
A savoir, chaque facture est calculée à partir du 1er janvier. Ainsi pour la facture du 2ème acompte, le montant déjà facturé du 1er acompte est déduit. Pour le solde, les montants déjà facturés des 1er et 2ème acomptes sont déduits du montant total.			

ATTENTION : cet été le service de gestion des déchets va être regroupé au Centre Technique Intercommunal 1 Rue Lavoisier à Nuits-Saint-Georges. Ainsi avant de vous déplacer n'hésitez pas à téléphoner au préalable pour vous assurer de trouver le service et les renseignements souhaités. Les coordonnées téléphoniques du service sont présentes au recto de votre facture.

Une nouveauté pour les P.A.V (Points d'Apport Volontaire)



Vous souhaitez localiser la benne à verre la plus proche ou encore profiter d'un trajet pour déposer des vêtements dans une borne à vêtements... C'est simple comme quelques clics. Certains l'ont peut-être déjà vu, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a mis en ligne sur son site internet une carte interactive pour localiser facilement les PAV de son territoire. Suivez le lien pour découvrir ce nouveau service <https://www.ccgevreychambertin-et-nuits-saint-georges.com/collecte-des-recyclables/>

Vous avez la possibilité de fréquenter n'importe quelle déchèterie parmi les 5 du territoire. Elles sont également localisées. Un regard sur la carte, on ne cherche plus, on trouve !

Vendanges

Pour pallier une production de déchets ponctuelle en période de vendanges, il est rappelé que la Communauté de commune propose des solutions de collecte aux viticulteurs du territoire (location de bacs OM ou vente de sacs homologués à la collecte). A l'approche des vendanges, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services. Pensez à anticiper !

Déchèteries

Le contrôle d'accès à la déchèterie se fait par une carte personnelle (une par foyer) ou professionnelle disponible auprès de la Communauté de Communes pour les habitants et usagers du territoire.

Attention, jusqu'à réception d'une nouvelle carte (en cours de préparation), les cartes actuelles sont toujours valides.

L'accès des professionnels et administrations est également intégré dans leur abonnement au service, incluant **1 m³ par semaine** (au-delà dépôts payants selon la nature et le volume des déchets, dépôts de déchets dangereux payants dès le premier apport).

ATTENTION : à compter du 20 mai les points de dépôts pour les huiles de vidanges seront neutralisés pour quelques semaines pour être mis aux normes. **Merci de bien vouloir reporter vos dépôts.**

Le juste geste : focus sur le tri des emballages recyclables

Rappel dans les conteneurs jaunes je dépose uniquement les :

Emballages à recycler



Je ne mets pas de gros cartons mais des cartonnettes, les emballages doivent être vidés de leur contenu avant d'être déposés dans les conteneurs. Un doute une question sur le tri contactez-nous

Prévention des déchets

- Les beaux jours arrivent, pensez au compostage ! Les composteurs en plastique sont disponibles sur réservation et à tarif préférentiel. Pour tout renseignement, contacter prevention.dechets@ccgevrej-uits.com
- Retrouvez les Tutos pour faire des économies et réduire vos déchets sur la page Facebook de la Communauté de communes !

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe la facture du 2^{ème} acompte 2019 en lien avec la Redevance Incitative (facturation de la période du 1^{er} mai au 31 août 2019).

Pour toute réclamation ou rectification de situation concernant votre facture, nous vous conseillons de contacter le service de gestion des déchets avant échéance du paiement. Toutefois, vous disposez d'un délai de 2 mois pour effectuer tout recours (cf. Règlement de facturation).

ATTENTION : Depuis juillet, dernier le service de gestion des déchets est regroupé au Centre Technique Intercommunal 1 Rue Lavoisier à Nuits-Saint-Georges. Les coordonnées téléphoniques du service n'ont pas changé et sont présentes au recto de votre facture.

Focus sur un point du règlement de facturation du service



Vous vous êtes peut-être déjà demandé pourquoi dans de rares cas, des habitants ne disposent pas de bacs à ordures ménagères. Ce n'est pas une erreur, en voici l'explication.



Bac à ordures ménagères ou sacs à ordures ménagères ? Le bac à ordures ménagères fourni par la Communauté de communes est obligatoire pour présenter ses ordures ménagères. Toutefois, dans les rares cas où un bac ne peut être stocké sur la propriété de l'usager, pour les personnes ayant des difficultés pour manipuler un bac (Personne à Mobilité Réduite par exemple), et pour les résidences secondaires peu habitées, le foyer peut être doté en sac et non en bac. Le choix de la dotation n'appartient pas à l'usager. Chaque demande est analysée par le service et peut être refusée si elle est non justifiée.

N'importe quel sac peut être collecté ? Non, uniquement les sacs prépayés (identifiés par un logo de la Communauté de Communes) retirés auprès du service de gestion des déchets seront pris en charge par l'équipage de collecte.

Comment est facturé un foyer doté en sacs ? La redevance due par l'usager est constituée :

- de la part intitulée « Part Abonnement »
- de l'achat des sacs prépayés délivrés par l'intercommunalité au tarif fixé par la délibération en vigueur.



Comme pour les foyers dotés en bacs il y a un forfait minimum à respecter. Ainsi un foyer en résidence principale qui pendant l'année civile ne retire aucun rouleau de sacs auprès du service, se voit appliquer une pénalité (tarif fixé par la délibération en vigueur). Si vous êtes concerné, il vous reste quelques mois pour ce retrait en 2019.

Que comprend le prix d'achat des sacs ? Il comprend le coût des sacs et le service associé à savoir la collecte et le traitement des déchets.

Enfin un foyer déjà équipé en bac à déchets peut faire la demande de sacs prépayés de 30 ou 50 L, à l'unité ou par rouleau, pour couvrir des besoins complémentaires ponctuels (petites manifestations, réunions familiales ...). Ils sont délivrés par la Collectivité et facturés selon les conditions de la grille tarifaire.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le règlement de collecte et de facturation du service déchets ainsi que la grille tarifaire sur notre site Internet <https://www.cogevey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/reglement-et-tarifs-2/>



La Communauté de Communes de
Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
composante du bien inscrit au Patrimoine Mondial
de l'UNESCO



CURIAUX DU
VIN DE
BOURGOGNE

Plurielle, dynamique, solidaire

Le juste geste : focus sur le tri des papiers recyclables

Tous les papiers se trient et se recyclent !



journaux et magazines



publicités et prospectus



catalogues et annuaires



courriers et enveloppes



cahiers et blocs-notes



autres papiers
(tickets de caisse,
calendriers, post-it)



Je ne mets que du papier (sans sac) et surtout je ne mets pas :

- de papiers peints,
- de papiers alimentaires (type papier de boucherie, serviettes/nappes de table souillées en papier),
- de radiographies,
- ou autre support plastifié. Comme des rouleaux d'étiquettes autocollantes...

Un doute, une question sur le tri. Contactez-nous.

Déchèteries

Les cartons bruns et gros cartons sont à déposer en déchèterie. Pour optimiser son remplissage, merci de plier vos cartons avant de les déposer dans la benne.



NON



OUI

Prévention des déchets

- Pensez au compostage ! Les composteurs en plastique sont disponibles sur réservation et à tarif préférentiel. Des formulaires de réservation sont disponibles sur le site internet : <https://www.ccqevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/formulaire-reduire-vos-dechets/>
Pour tout renseignement, contactez : service.dechets@ccqevrey-nuits.com – 03 80 61 51 26
- Retrouvez les Tutos pour faire des économies et réduire vos déchets sur la page Facebook de la Communauté de communes !

7. **ANNEXE 7 : REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES**



INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES DE NUITS-SAINT-GEORGES

Autorisation préfectorale n°659 du 27 juillet 2018

REGLEMENT D'EXPLOITATION

Article 1 - Exploitant

L'exploitation courante de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes est assurée par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dont le siège est sis 3 rue Jean Moulin 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.

Article 2 – Personnes autorisées :

Seuls les agents du service déchets sont autorisés à accéder au site à des fins de contrôle et d'entretien du site.

Toute personne étrangère au service et n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable ne sera pas acceptée sur le site.

Les usagers du site doivent obligatoirement être accompagnés par une personne autorisée pour effectuer leur dépôt. En cas de non-respect du présent règlement, l'accès aux contrevenants pourra être interdit temporairement ou définitivement.

Article 3 - Nature des matériaux admis

Un déchet inerte est défini comme suit :

« Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine. »

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'Arrêté préfectoral d'enregistrement, sont admis les déchets suivants :

- 17 – déchets de construction et de démolition
 - o 17 01 01 – Béton
 - o 17 01 02 – Briques
 - o 17 01 03 – Tuiles et céramiques
 - o 17 01 07 – Mélanges de béton, de briques, de tuiles et de céramiques ne contenant pas de substances dangereuses
 - o 17 02 02 – Verre
 - ~~o 17 03 02 – Mélanges bitumeux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01~~
 - o 17 05 04 – Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03

- 15 – Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs
 - o 15 01 07 – Emballages en verre
- 19 – Déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel
 - o 19 12 05 – Verre
- Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément
 - o 20 02 02 Terres et pierres provenant des parcs et jardins

Article 4 - Conditions d'accueil

- Origine des matériaux :

Les matériaux devront provenir de chantiers situés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, ou être effectués par des entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de communes.

- Quantité de matériaux accueillis :

Les quantités seront exprimées en tonnes.

- Qualité des matériaux accueillis

Toute erreur ou transgression constatée par le responsable d'exploitation entraînera automatiquement le refus d'accès du chargement aux infrastructures de la Communauté de communes, et le retrait aux frais du transporteur des matériaux déjà déposés.

Article 5 – Procédure de dépôt :

L'accès au site doit faire l'objet d'une acceptation préalable par l'exploitant. Une fiche d'Information Préalable est alors remplie par le demandeur et validée par l'exploitant.

En cas de conformité : un accusé d'acceptation est délivré au producteur.

En cas de non-conformité : un accusé de non-conformité est remis au producteur.

Se présenter à l'agent responsable de la surveillance du site et du contrôle des dépôts.

Les dépôts doivent impérativement être réalisés dans les « zones de déchargement » matérialisées. En cas de non-respect des zones de déchargement, le contrevenant sera chargé de reprendre les déchets à ses frais et dans les meilleurs délais pour ne pas gêner les autres usagers du site.

Article 6 - Horaires d'ouverture de l'I.S.D.I de Nuits-Saint-Georges :

Les déchets sont accueillis selon les horaires suivants :

Ouverture :

Mardi à Vendredi : 8h-12h

Fermeture :

Lundi, samedi, dimanche et jours fériés.

Il n'est pas prévu d'arrêt technique justifiant le non accès à la plate-forme dans les plages horaires prévues. Toutefois, en cas de force majeure, le producteur de déchets devra trouver un autre exutoire à ce type de déchets.

Article 7 – Mesures des émissions

Conformément à l'Arrêté ministériel du 12 décembre 2014 et plus précisément aux prescriptions générales applicables aux installations enregistrées au titre de la rubrique 2760-3, l'exploitant assure une surveillance de la qualité de l'air.

Ce suivi est réalisé par la méthode des jauges de collecte des retombées suivant la norme NF EN 43-014 ou par la méthode des plaquettes de dépôt suivant la norme NF X 43-007.

Les résultats sont disponibles sur le site.

Article 8 - Prix d'accueil et facturation

Le montant de la facturation est calculé en fonction du tonnage entrant.

Les factures sont émises trimestriellement au nom des clients par les services de la Communauté de communes.

Les tarifs sont fixés chaque année par une délibération de la Communauté de communes.

Le recouvrement, pour chaque usager, est assuré par la Trésorerie de Nuits-Saint-Georges dont l'adresse est indiquée sur la facture.

Trésorerie de Nuits-Saint-Georges

3 rue Jean Moulin

21700 NUITS-SAINT-GEORGES

Les paiements peuvent être effectués par chèque bancaire, mandat, espèces (au guichet du Trésor, dans la limite de 300 €) ou virement bancaire. Le Trésor Public a également mis en place le paiement par téléphone (avec carte bancaire).

La date de paiement indiquée sur la facture doit être respectée. Dans le cas contraire, des poursuites seront engagées par la Trésorerie dans le cadre de la législation en vigueur.

Article 9 - Litiges

Les contestations qui s'élèveront entre le producteur et la Communauté de communes, seront soumises au tribunal administratif de Dijon, à défaut de règlement amiable.

Toute réclamation concernant la facturation devra être adressée par écrit à l'exploitant avec les pièces justificatives si nécessaires dans un délai de deux mois suivant la date de facturation.

ANNEXE 1 : Protocole de sécurité

Sécurité :

Toute personne entrant sur le site (services de la Communauté de communes, particuliers, professionnels) devra être équipée de :

- Chaussures de sécurité
- Equipement de protection individuel haute visibilité
- Gants si nécessaire



Interdiction :

Il est strictement interdit sur l'ensemble du site :

- D'apporter du feu
- De fouiller ou récupérer des déchets ou quelque matière que ce soit

Il est strictement interdit de fumer sur l'ensemble du site.



Circulation :

La vitesse à l'intérieur du site est limitée à 10km/h.

Respecter le code de la route y compris le port de la ceinture.

La priorité est donnée aux engins de déchargement du service déchets ainsi qu'aux piétons.

Il est interdit de stationner sur les voies de circulation. En cas de stationnement d'urgence, veiller à ne pas gêner le passage des autres véhicules et se signaler à l'agent responsable du site.

Pour le vidage, les consignes fournies par l'agent responsable du site doivent impérativement être respectées.

La circulation est interdite en dehors des zones prévues pour le déchargement.

Le 24 février 2020,

Le Président

Christophe LUCAND
21700

ANNEXE 2 : Visuels des consignes de tri



Déchets autorisés



BRIQUES



BETON



TUILES



PIERRES



TERRE



CARRELAGE



CERAMIQUE / VAISSELLE



FIBRE DE VERRE



VERRE



Déchets interdits



TOUT VENANT - DNR



FIBROCIMENT



PLATRE



FENETRES COMPLETES



DECHETS VERTS



METAUX



Bilan 2019 Prévention déchets



- + 40 animations
- + 1300 foyers sensibilisés
- + 66 300 vues des tutos
- + de 500 h de travail (animation)



Tutos

- 47 mis en ligne

- 62 000 vues

facebook

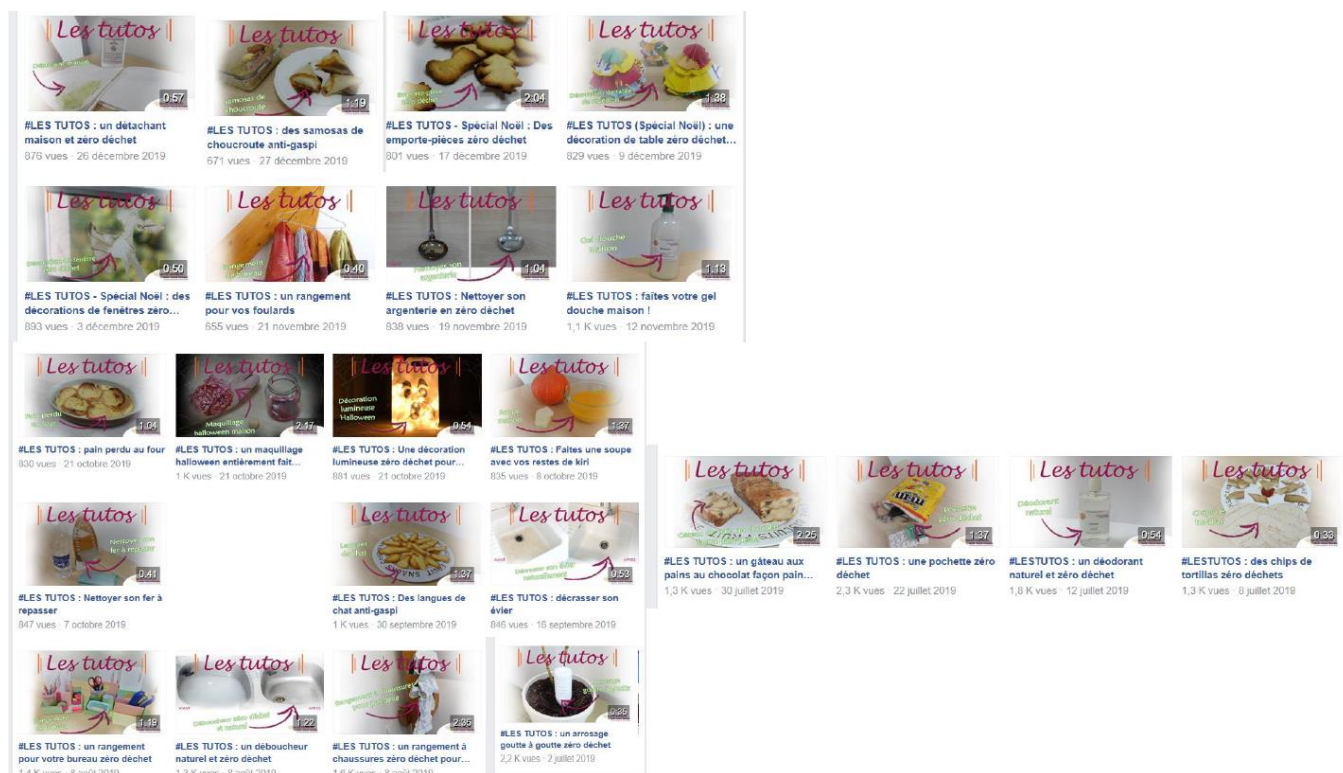
- 4 344vues

YouTube

+ de 100h de travail

- Lauréat du trophées des maires de cote d'or 2019
- Témoignage ASCOMADE
- 500€





Geurey-Chambertin
Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

ATELIERS

Entretien de la maison - Cuisiner des petits plats - Soins du bébé

DIY

Do It Yourself

Et si on le faisait nous-même ?

du 29 mars au 25 avril 2019

COMMUNES PARTICIPANTES :
Arvenant, Boncourt-le-Bois,
Gevrey-Chambertin, Gilly-les-Coteaux

GRATUIT SUR INSCRIPTION :
Direction des solidarités - Centre socioculturel
03.80.53.81.11
centre.socioculturel@geurey-mulsa.com

CUISINER POUR TOUTE LA SEMAINE
Apprenez à cuisiner des plats pour toute votre semaine et à les conserver.
Pour mettre tout cela en pratique, on vous emmène au marché de la rue de la Santé.

Rendez-vous vendredi 29 mars
à 18h30 au rez-de-chaussée de Nuits-Saint-Georges, ou
à 19h30 à la salle de la mairie à Boncourt-le-Bois.
Le déjeuner sera servi à la fin de la matinée.

Vos intervenants : Laurence Radouan des « Secrets de Lolo » et
vos animateurs du Centre socioculturel intercommunal.

RÉALISER VOS PRODUITS MÉNAGERS
Économique et écologique, on est gagnant sur tous les tableaux en réalisant ses produits ménagers soi-même.
Nous découvrirons des petites recettes qui feront le bonheur de votre portefeuille !

Rendez-vous jeudi 4 avril de 14h30 à 17h00, Salle de la Mairie à Gilly-les-Coteaux
Vos intervenants : Laurence Radouan des « Secrets de Lolo » et
vos animateurs du Centre socioculturel intercommunal.

CHÈZ VOS LINGETTES ET VOTRE LAINAGE POUR VOTRE BÉBÉ
Aujourd'hui, on consomme trop de produits chimiques et les performances endormies sont partout, y compris dans les éléments de toilette de nos bébés.

Nous vous aidons à les éviter, en vous proposant de créer vos lingettes naturelles et votre laines.

Rendez-vous lundi 15 avril de 17h à 19h, Salle de réunion du Centre socioculturel intercommunal, avenue de Nierstein
Vos intervenants : Anne Perle, chargée de mission prévention Déchets et Marion Herisson, fondatrice des produits « Marisson »

Infos : Un espace bébé et enfants est à votre disposition

Des ateliers pour lutter contre le gaspillage

Laurence Radouan (avec Catherine Bouché), entraîneur des participants au premier atelier "L'art de la cuisine" (mars 2019).

Atelier de lutte contre le gaspillage alimentaire et limiter le gaspillage alimentaire. Le Centre socioculturel intercommunal de Geurey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges lance une série d'ateliers intitulés "L'art de la cuisine".

Le 29 mars et le 25 avril, l'intercommunalité de Geurey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges propose une série d'ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les ateliers de cuisine sont destinés à tous les habitants de la commune. Ils ont pour but de sensibiliser les habitants à la consommation responsable et de leur faire découvrir de nouvelles recettes.

Le premier atelier, intitulé "L'art de la cuisine", a été animé par Laurence Radouan, chargée de mission prévention Déchets, et Catherine Bouché, animatrice. Les participants ont pu découvrir de nouvelles recettes et apprendre à cuisiner des plats pour toute la semaine.

Le deuxième atelier, intitulé "L'art de la cuisine", a été animé par Laurence Radouan, chargée de mission prévention Déchets, et Catherine Bouché, animatrice. Les participants ont pu découvrir de nouvelles recettes et apprendre à cuisiner des plats pour toute la semaine.

Ateliers DIY

- + 5 ateliers DIY
- + 80 foyers sensibilisés
- + de 35 h de travail



Un atelier pour fabriquer soi-même des produits ménagers

Intercommunalité

Jouir, c'est dans la vie. Mais Jouir, c'est aussi dans la cuisine. C'est pourquoi le Centre socioculturel intercommunal de Geurey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges propose un atelier de fabrication de produits ménagers.

Le 4 avril, de 14h30 à 17h00, à la salle de la mairie à Gilly-les-Coteaux, Laurence Radouan, chargée de mission prévention Déchets, et Catherine Bouché, animatrice, ont animé un atelier de fabrication de produits ménagers. Les participants ont pu découvrir de nouvelles recettes et apprendre à cuisiner des plats pour toute la semaine.

Le 15 avril, de 17h à 19h, à la salle de réunion du Centre socioculturel intercommunal, avenue de Nierstein, Anne Perle, chargée de mission prévention Déchets, et Marion Herisson, fondatrice des produits « Marisson », ont animé un atelier de fabrication de produits ménagers. Les participants ont pu découvrir de nouvelles recettes et apprendre à cuisiner des plats pour toute la semaine.



Geurey-Chambertin
Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

ATELIERS

Gastronomie des restes, décoration, création de cosmétiques zéro déchet, produits détachants et fabrication de délices à offrir

DIY

Do It Yourself

Et si on le faisait nous-même ?

du 20 novembre au 18 décembre 2019

Lieux des ateliers :
Nuits-Saint-Georges, Geurey-Chambertin, Boncourt-le-Bois

Confectionnez vos décors de fêtes
Fétez les fêtes de fin d'année, et avoir une déco à faire plaisir vos voisins tout en étant écoresponsable, c'est possible ! Grâce à cet atelier, vous apprendrez trucs et astuces pour confectionner votre décoration de fêtes sans faire exploser votre porte-monnaie.

Rendez-vous mercredi 20 novembre 2019
Centre Technique Intercommunal, rue Lavoisier à Nuits-Saint-Georges
Horaires : de 14 h à 17 h 30
Intervenant : Laurence Radouan des « Secrets de Lolo »

Gastronomie des restes, les cuisiner et les conserver
Des restes de dinde, de foie gras ou de saumon fumé élastent souvent domicile dans notre frigo après les fêtes de fin d'année et on sait rarement comment les réutiliser. Nous vous aidons à emballer vos denrées d'exception afin que les lendemaines de fêtes, ce soit toujours la fête !

Rendez-vous mardi 3 décembre 2019
au Bâtiment Arc-en-Ciel, avenue de Nierstein à Geurey-Chambertin
Horaires : de 14 h à 17 h 30
Intervenant : Laurence Radouan des « Secrets de Lolo »

Et si vous offriez des cosmétiques zéro déchet ?
Vous avez envie d'offrir un cadeau atypique cette année ? Et pourquoi pas réaliser vous-même un coffret cosmétique ? Laissez-vous tenter par ce défi et confectionnez un cadeau personnalisé et zéro déchet !

Rendez-vous mercredi 4 décembre 2019
Bâtiment Arc-en-ciel, avenue de Nierstein à Geurey-Chambertin
Horaires : de 14 h à 17 h 30
Intervenants : Marion Herisson, la fondatrice des produits « Marisson »

Apprenez à faire vos produits détachants vous-mêmes
Tâches de vin, de boissons ou de sauces, sont choses communes lors des fêtes de fin d'année. On vous propose de venir à bout de ces tâches tenaces avec des astuces efficaces et économiques.

Rendez-vous le lundi 16 décembre 2019
à la salle polyvalente, place de la mairie de Boncourt-le-Bois
Intervenant : Laurence Radouan des « Secrets de Lolo »

Fabrication de paniers gourmands
Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de se faire plaisir, et d'apaiser les papilles. Pour le dernier atelier de l'année, venez réaliser vos paniers gourmands composés de gourmandises et de bocaux confits, pour des fêtes pleines de saveurs !

Rendez-vous mercredi 18 décembre 2019
au Bâtiment Arc-en-Ciel, avenue de Nierstein à Geurey-Chambertin
Horaires : de 14 h à 17 h 30
Intervenant : Laurence Radouan des « Secrets de Lolo »

Ateliers DIY

- + 5 ateliers DIY
- + 80 foyers sensibilisés
- + de 35 h de travail



Collaboration des services



En collaboration avec Delphine Leboucher Animatrice
numérique
+ 12 foyers sensibilisés
+ de 10 h de travail



Café citoyen
16/11/2019
2h + préparation 4h + 20 foyers

Journée Cohésion des encadrants,
repas développement durable zéro déchet
+ 30 foyers encadrant sensibilisés
5h de travail



170 Foyers 20 h +10 h préparation



Tutos en Live



Juin 2019
Reulle Vergy 450 FOYERS 30h +10h préparation



Juin 2019
Refresco 50 foyers 7h +2h préparation

Demande des galeries Lafayette à Dijon

Gratifieria



- 11 mai Morey 10h - 150 foyers
- (atelier custom vêtements: Secrets de lolos)



- 16 novembre Gevrey 10 h - 150 foyers
- (atelier custom objets: La recyclade)



ECOLE

- Corcelles les Cîteaux

3*25 élèves * 2h +1 h Rdv +1h préparation+1h marché+ +2h atelier diy+2h atelier compostage

- Chamboeuf

Ps ms 18 élèves 2h +1 h Rdv +1h préparation

GS CP 25 élèves 2h +1 h Rdv +1h préparation

CE1 CE2 22 élèves 2h +1 h Rdv +1h préparation

CM1 CM2 17 élèves 2h +1 h Rdv +1h préparation

- Marie Maignot NSG

Ce2 cm 2 2h 25 élèves +1 h Rdv +1h préparation+2h atelier diy

CE1 25 élèves 2h +1 h Rdv +1h préparation +2h atelier diy

CE1 25 élèves 2h +1 h Rdv +1h préparation

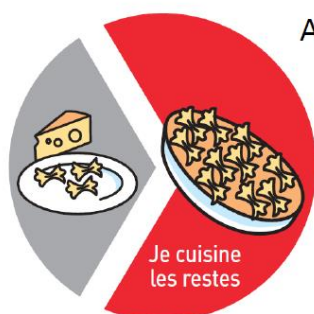
Ce2 cm 2 2h 25 élèves +1 h Rdv +1h préparation+

Cp 2h 25 élèves +1 h Rdv +1h préparation+

- Couchey

25 élèves +1 h Rdv +1h préparation

13 classes
307 Enfants sensibilisés
49h



Ateliers les tutos à l'école



Sensibilisation dans les entreprises

- **AGEF**

1H RDV
2h visites
2H ateliers tri *3 = 6h
30 adultes handicapés sensibilisés

- **Gaugry**

TRI
4H Visite + recherche

Compostage

- 90 Composteurs et 5 lombricomposteurs vendu en 2019
- Collaboration avec le service périscolaire pour mettre en place le compostage en restaurant scolaire

+ 100 foyers sensibilisés
+ de 40 h de travail



Plateforme de dépôts de branchages

- 3 sites
 - Corcelles les Cîteaux
 - Saint Philibert
 - Noirons sous Gevrey

1 Broyage mars 1 800 €
Environ 60 t de branchages déposés sur les 3 sites
+ de 20h de travail

1 broyage en novembre
Environ 60 t de branchages déposés sur les 3 sites
+ de 20h de travail 9 765 € Ht



16 Sapins de Noël réutilisables en bois

Réalisation ACODEGE

Pour:

12 pour les écoles du service communun,

1CTI, 1MSP, 1 rue Souvert, 1 Arc en ciel,

1077€ ht,

Il reste des matériaux, je pense que nous pourrons faire encore 15 sapins

Soit 35€ ht le sapin



Defi Famille CD21 accompagnement Octobre 2019 à mars 2020

- 5 familles
 - Atelier tri 1h
 - ATELIER DIY 4*4H=16h



Déménagement en juillet 2019

- Chargée de mission éducation à l'environnement, au développement durable et accompagnement du changement
- Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- Service , biodiversité et développement durable :
2 rue des Halles 21220 Gevrey-Chambertin